# La Contre-Réforme Catholique au XXIe siècle



# IL EST RESSUSCITÉ

Nº 205 - Janvier 2020

Rédaction: frère Bruno Bonnet-Eymard

Mensuel. Abonnement: 30 €

# QUEL SALUT POUR LA SAINTE ET DOULCE FRANCE?

La réalité humaine, ceuvre de la Providence, a nom "Royaume des Lys" ou, équivalemment, Royaume de France. Certes, c'est une terre, mais qui incorpore des peuples sous ce Chef, cette Tête royale dont ils tirent leur unité d'âme et d'organisation. La France géographique n'a ni légitimité, ni valeur supérieure; le Royaume du Très Chrétien, lui, a légitimité, droit et valeur éminente.

Comment le sauver du désastre, de l'abîme où il court?

La question s'est posée à plusieurs reprises au cours de son histoire. Le salut de la Gaule barbare fut la conquête romaine (58-50 avant Jésus-Christ).

Lorsque tomba le dernier empereur, Romulus Augustule, en 476, le salut de la France gallo-romaine fut l'Église catholique romaine qui la sauva par ses évêques défenseurs de la Cité: saint Remi baptise Clovis et ses Francs le jour de Noël 496.

Dès lors, « après le long hiver des temps barbares, enfin la civilisation gallo-romaine et catholique triomphe du mal et de l'hérésie arienne. "Il n'y a pas eu de conquête des Francs, observe Bainville, c'est l'Église qui leur a donné la Romania." » (cité par Georges de Nantes, HISTOIRE VOLONTAIRE DE SAINTE ET DOULCE FRANCE, p. 50)

Tandis que les Burgondes et les Wisigoths étaient ariens, à Reims, le premier roi de l'histoire à recevoir de l'Église catholique romaine le baptême et l'onction royale héritait de la nation gallo-romaine toute constituée. La France est née d'une alliance tout inspirée de la Bible, de la sagesse des Pères de l'Église et de la tradition : ni inféodation du roi des Francs, premier roi catholique d'Occident, à ses évêques consécrateurs, comme dans le royaume wisigoth d'Espagne aux siècles suivants, ni domination de l'Église par le pouvoir comme plus tard en Germanie, dès Othon I<sup>er</sup>.

Après Clovis († 511), pendant deux siècles et demi, l'Église porte cette dynastie mérovingienne à bout de bras en prêchant sa foi, en administrant ses sacrements, en imposant sa discipline, sa morale, son ordre. Il en ira de même avec l'énergique dynastie des Pépinides, dont Charles Martel, vainqueur des sarrasins en 732, qui se porte au secours de Rome contre les Lombards en 739.

Alors, durant l'hiver 754, le pape Étienne II vient en personne « supplier avec larmes le roi des Francs de prendre en main la cause de saint Pierre et de la République romaine ». Le pacte conclu avec celui qu'il nomme désormais « le Roi très Chrétien », le Pape le scelle en renouvelant le sacre de Pépin le Bref et de ses deux fils avec lui, à Saint-Denis, le 28 juillet 754, en déclarant que c'est « Dieu même qui les a oints, lui Pépin et ses fils Carloman et Charles, le futur Charlemagne, "de telle manière qu'enfin il est rendu manifeste qu'au-dessus de toutes les nations qui sont sous le ciel a été placée votre nation franque" » (ibid., p. 54).

Les conditions de cette suprématie, qui perdura pendant mille ans, tiennent en *CINQUANTE POINTS* énonçant les conditions du salut de la sainte et doulce France, aujourd'hui en grand péril, avec leur assise mariale et eucharistique fondée sur les cinquante premiers points de la Phalange de l'Immaculée, publiés le mois dernier.

brère Bruno de Jésus-Marie.

# LES 150 POINTS DE LA PHALANGE DE L'IMMACULÉE CATHOLIQUE, ROYALE, COMMUNAUTAIRE, ROYALE (51-100).

# POINT 51: MON ROYAUME N'EST PAS DE CE MONDE

1. Le phalangiste a pour unique pensée de reconnaître sur lui et sur les siens l'empire souverain et tout aimable de Jésus-Christ et du Cœur Immaculé de Marie, et de leur plaire en tout service. Il veut pour cela vivre en charité, justice et paix avec son prochain, sans que nulle idéologie, nulle envie, nulle cupidité ne l'entraînent dans des oppositions, des conflits contraires à l'idéal des béatitudes évangéliques.

Il n'a aucun préjugé politique, aucune ambition, aucune revendication. La passion de la politique est pour lui impure, comme elle l'est pour l'ensemble des humains qui s'en désintéressent et qui ne veulent surtout pas que « l'Église fasse de la politique ».

Précisément, lui non plus ne veut pas faire avancer sa religion par le jeu politique, ni par la conquête du pouvoir, ni par la lutte des classes, ni par la révolte des esclaves, ni par le règne de la force armée, mais par la dévotion au Cœur Immaculé de Marie que Dieu veut établir dans le monde.

2. Cette allégeance aux volontés du Ciel est de source évangélique et de tradition immémoriale dans l'Église, selon la parole du Seigneur: « Mon royaume n'est pas de ce monde ». Elle laisse la science politique aux savants et l'art politique aux gouvernants. C'est la fureur de se mêler de politique, de s'y prétendre tous et chacun compétents et responsables, qui est chose moderne, anormale et funeste.

Le disciple de Jésus est, en politique comme en religion, soumis aux autorités, selon la maxime du Maître: « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » La politique théocratique, raciste et impérialiste, est à jamais abolie; le messianisme l'est aussi; la religion et la morale ne sauraient être invoquées contre un ordre politique légitime, car César doit être obéi, même injuste, violent, persécuteur. Le royaume de Dieu, instauré par Jésus-Christ, conquiert saintement toute l'humanité par la grâce divine et par la libre adhésion des personnes, non par le renversement des princes ni par la puissance des États.

« Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. »

3. Il n'empêche que la sagesse des gouvernants et la prudence des politiques sont des bienfaits divins pour les peuples qui aspirent à vivre en sécurité et en paix au milieu des périls de ce monde mauvais et difficile. Seuls les saints ont une foi mystique et une force morale assez grandes pour envisager sans trembler les malheurs qu'attire sur elle une société mal gouvernée. Mais eux-mêmes ne s'en désintéressent pas, par charité pour le prochain que ces maux accablent et risquent de perdre. Aussi tous les chrétiens prient-ils pour leurs chefs temporels, pour la prospérité et la paix de leur patrie, et s'efforcent-ils d'y contribuer par leur obéissance aux lois.

Le phalangiste sait combien il est important pour les peuples d'être bien gouvernés, mais il ne prétend pas se gouverner lui-même ni gouverner les autres, si cela ne lui est pas donné de naissance ou de métier, d'En-Haut, en vertu de la volonté signifiée de notre Père Céleste, à moins de volonté de bon plaisir authentifiée par l'Église.

# LA ROYAUTÉ DU CHRIST ET DE LA VIERGE.

# POINT 52: LE ROYAUME UNIVERSEL DU CHRIST FILS DE DIEU PAR LE CŒUR IMMACULÉ DE MARIE

Le phalangiste trouve dans la société de ses frères chrétiens la plus vaste et la plus parfaite communauté humaine, à laquelle il doit tout et à laquelle il se dévoue d'abord. Tous ces hommes rachetés dans le Sang du Christ, devenus enfants de Marie, membres d'une seule famille, l'Église, et donc membres les uns des autres, trouvent dans leur adoration, amour et service de Dieu le principe et la règle de leur estime, amour et service mutuels, d'où résulte une intense et perpétuelle communication de biens temporels et spirituels. Cette charité fraternelle forme dans le monde et au long des siècles une communauté surnaturelle dont la vraie religion est le fondement, dont les pensées communes, les habitudes sociales partagées, les mêmes mœurs sont les fruits. Telle est la Chrétienté dont non seulement les biens divins, mais les biens humains sont communicables, offerts à tous.

1. La pensée chrétienne, bimillénaire, héritée de la sagesse biblique et de la philosophie grecque, est et demeurera la préparation intellectuelle nécessaire à toute communication humaine fraternelle, au-delà des murailles et des rideaux de fer que dressent les idéologies barbares, les anciennes comme les modernes, et malgré l'anarchie et les ruines, conséquences de l'actuelle apostasie.

- 2. La politique chrétienne, héritée de la théocratie biblique et de l'ordre romain, est aussi une sagesse humano-divine, un art pratique désormais exemplaire, offert à tous les peuples pour leur permettre d'accéder à un ordre intérieur stable, paisible, juste et fort, comme aussi d'entrer dans le concert des nations policées qui sont résolues à tenir en échec tout retour offensif de la sauvagerie, ou à en revenir.
- 3. La civilisation chrétienne, héritée de l'Évangile, conservée de siècle en siècle, enrichie des multiples apports des traditions des peuples, mais peut-être élevée à son plus haut degré de perfection par « la doulce France », a été le moyen providentiel, inspiré, béni, protégé par Dieu, d'étendre et de profondément établir la Chrétienté parmi les peuples de la terre, dans la concorde que permettent d'admirables, d'incomparables mœurs communes. Elle reste la source d'inspiration et le modèle de toute Politique vouée au bien commun de la société, concourant ainsi indirectement au salut éternel de ses membres.

Aujourd'hui, la promesse de Notre-Dame de Fatima fonde notre espérance inconfusible d'une restauration de la Chrétienté et de son extension au monde entier: «À la fin mon Cœur Immaculé triomphera. Le Saint-Père me consacrera la Russie qui se convertira, et il sera donné au monde un certain temps de paix.»

Cette œuvre éminemment politique sera donc inséparablement une œuvre religieuse « car, comme l'enseignait saint Pie X, pas de vraie civilisation sans civilisation morale, et pas de vraie civilisation morale sans la vraie religion: c'est une vérité démontrée, c'est un fait d'histoire ». Pour aboutir, elle devra donc se faire par la médiation et sous la protection de la Vierge Marie, notre Mère et notre Reine à tous, à jamais.

# POINT 53: VOUS ÊTES TOUS FRÈRES, VOUS N'AVEZ QU'UN SEUL PÈRE ET UNE SEULE MÈRE

Le phalangiste considère la fraternité humaine universelle comme une possibilité, un droit, une espérance, et par suite un devoir.

1. La fraternité universelle est un fait fondé sur l'unité de l'espèce humaine, qui témoigne de la commune origine de tous les hommes, selon les données certaines de la philosophie et les hypothèses scientifiques les plus probables, unité antérieure à

toute inégalité de race et de civilisation, comme à toute diversité de langues et de mœurs. Le genre humain forme une famille provenant, selon la Révélation divine en accord avec la raison philosophique et la plus grande probabilité anthropologique, d'un couple unique créé dans la justice et la sainteté de la grâce. C'est pourquoi Dieu, qui en est à proprement parler le Créateur, peut être dit en toute vérité le Père de tous les hommes en Adam, donnant par sa grâce providentielle à leur fraternité naturelle un caractère sacré, une valeur morale de vérité, de bonté et de beauté surnaturelles.

- 2. Cette fraternité cependant a été brisée par les refus et les crimes des hommes, en conséquence du péché originel, leur première révolte contre Dieu leur Père. Elle subsiste pourtant, même si sa mise en pratique paraît héroïque dans notre monde cassé et même souvent impossible sans un secours d'En-Haut, par la médiation du Cœur Immaculé de Marie.
- 3. Mais si les autres hommes y renoncent pour accommoder leurs religions, leurs philosophies et leurs lois à leurs passions et à leurs mœurs fratricides, les chrétiens proclament que JÉSUS-CHRIST par sa Croix a détruit toutes les barrières de l'orgueil, de l'égoïsme et de la haine, réconciliant tous les hommes avec Dieu leur Père et entre eux, absolument tous, en vertu de leur commune adoption de *fils de Dieu et d'enfants de Marie*.

Ainsi la fraternité humaine universelle, admirablement constituée par le Créateur et fondée sur l'unité de nature et la communauté de grâce et de justice originelles, restaurée de manière plus admirable encore par le Christ, est déjà acquise *en droit* à tous les hommes, en attendant d'être vécue *en fait* par eux dans l'Église au moyen de la foi.

4. Il s'ensuit que, avec l'Église, le phalangiste ne peut que stigmatiser et condamner toute idéologie et tout système politique qui prônent le racisme et toute forme d'élitisme philosophique, religieux ou moral, et qui, de l'inégalité des individus et des peuples ou des races, concluent à une différence de nature, de fin ultime et de loi morale, les surhommes étant appelés au savoir, au pouvoir et à l'avoir, les races inférieures, les sous-hommes, étant vouées à l'esclavage et à l'anéantissement. Tel fut le nazisme, essentiellement antichrétien, avec son germanisme outrancier et son antisémitisme meurtrier, son inepte racisme à prétentions scientifiques et sa morale nietzschéenne. Tel est toujours le communisme marxiste-léniniste-stalinien, la plus effroyable barbarie totalitaire de tous les temps, qui transpose le racisme biologique en lutte des classes, où la dialectique historique fait de la suppression des gêneurs la condition du bonheur futur de l'humanité.

Au contraire, le phalangiste se fera, selon la parole et l'exemple du Père de Foucauld, « le frère

universel ». Sa politique n'est pas un domaine séparé de sa foi. Elle n'est bienfaisante pour ses frères que dans la mesure où elle est heureusement concertée avec la mission de l'Église qui est d'accomplir l'œuvre de la Rédemption en réalisant cette fraternité universelle pour laquelle le Christ est mort. Il renoue ainsi avec l'idéal de la Chrétienté qui seul provoqua un progrès réel de l'humanité, comme l'atteste notre histoire.

# POINT 54: L'ACTION CIVILISATRICE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE

Jusqu'au concile Vatican II exclusivement, l'Église n'a cessé de prêcher aux peuples la soumission aux autorités dont la légitimité vient de Dieu, même si elles sont païennes, injustes ou cruelles. C'est cette si étonnante loyauté des chrétiens envers les pouvoirs qui leur a valu, souvent après bien des persécutions, estime, respect et enfin liberté. Dans la même mesure où les rois consentirent à reconnaître l'Église, celle-ci leur apporta son concours éclairé, formant avec eux une alliance de plus en plus étroite et féconde. Elle les aidait dans leur rôle humain d'ordre et de paix, et ils coopéraient avec elle au règne du Christ, à la défense de la foi et au salut des âmes.

Mais quant au statut et aux limites des États, quant aux régimes politiques et aux choix majeurs de la vie temporelle, l'Église s'est laissé guider par les circonstances, dans un empirisme empreint de confiance surnaturelle au Christ, maître du monde et de l'histoire humaine.

- 1. L'Église primitive, d'abord centrée sur Jérusalem puis bientôt sur Rome, s'est dégagée des conceptions théocratiques, racistes et impérialistes du judaïsme ancien, pour se constituer en société spirituelle, universelle, sans projet politique, au sein de l'Empire romain dont elle reconnaissait l'autorité sans pourtant en accepter l'idolâtrie. La chute de Jérusalem puis celle de la Rome païenne, annoncées par les Écritures, lui donneront toute liberté de se répandre dans le monde et d'établir son autorité sur toute race et sur tout État.
- 2. Pendant des siècles, toutefois, elle persistera à garder l'idéal d'un Empire universel chrétien dont l'empereur serait la réplique temporelle du pontife romain catholique. Mille ans de déceptions seront nécessaires pour que l'Église comprenne, à la lumière de l'expérience, qu'il lui fallait renoncer à l'utopie d'un Saint-Empire romain hégémonique, trop dangereux pour sa liberté et celle des peuples, qu'elle devait subsister seule universelle dans le concert des empires, nations, peuples et villes de la Chrétienté.
- 3. Ainsi s'établit pour l'avenir la distinction claire des deux pouvoirs, spirituel et temporel, tous deux souverains,

de l'Église et de l'État, celui-ci pourtant établi par Dieu serviteur de celle-là, recevant d'elle, en retour, la reconnaissance de sa légitimité, l'aide spirituelle et morale qui lui est nécessaire, afin de coopérer au bien naturel et surnaturel de leurs communs sujets. Tel fut jusqu'à nos jours « l'augustinisme politique » et sa « théorie des deux glaives ».

# POINT 55: LA NATION, CRÉATION CHRÉTIENNE

C'est l'Église qui a fait les nations, et d'abord les nations européennes, en assagissant les rois, en moralisant les peuples.

- 1. Pendant les siècles de l'effondrement de l'Empire romain et des invasions barbares, la religion du Christ se répandit partout; elle était à tous, aux Latins comme aux Barbares, sans considération de leur appartenance ethnique ou politique. Des rois, des chefs de guerre conquirent des pays, échangèrent des peuples, avancèrent et refluèrent dans un va-et-vient auquel l'Église n'était pas mêlée. Toutefois, elle maintenait avec la foi et la discipline chrétiennes tous les trésors de pensée, d'ordre et de civilisation que ces peuples avaient hérités de la Rome décadente.
- 2. L'Église reconnut très tôt l'autorité de fait des rois barbares et consentit au partage des terres d'empire qu'ils avaient envahies, reconnues en autant de royaumes plus nominaux que réels, sans cesse changeant de mains et de fortune. C'est pourtant de ces royaumes que l'Église saura faire, à force d'intelligence et de patience, des communautés humaines stables, organisées sur le modèle romain, qui deviendront lentement des *nations* ayant, pour comble de perfection, une foi, une loi, un roi, rendues capables de se maintenir dans leur unité, de siècle en siècle plus formée et plus affirmée, et de prospérer au sein des pires ébranlements.

L'existence nationale est donc un fruit spécifique de notre civilisation chrétienne, au point de convergence idéal de l'État racial juif, de la Cité grecque, et de l'Empire romain. C'est l'Église qui, par sa force spirituelle et son génie civilisateur, a engendré ce type supérieur de communauté humaine : la nation.

L'unité nationale ne peut donc donner lieu à la définition cartésienne d'une *idée claire et distincte*. Ce n'est ni un territoire contenu dans d'hypothétiques frontières naturelles, ni une race, ni une langue, ni une tradition commune, ni un intérêt commun. Les nations européennes sont le résultat, fortuit, mais admirable, d'une lente formation de l'unité spirituelle et temporelle, en partie innée, en partie volontaire, spontanée et organisée, de sentiment et de raison, œuvre de nécessité, mais aussi de puissance, sous l'influence de l'Église leur créant une âme commune, et sous l'autorité d'un pouvoir politique constant et heureux.

3. La Chrétienté, qui était d'abord une civilisation sans autre support que l'Église, seule restée debout dans les ruines de l'Empire, s'est transformée, par un lent mûrissement politique, en un concert des nations chrétiennes, chef-d'œuvre rare, incomparable, de l'Église dans le champ du temporel. D'une multitude de peuples barbares, déferlant sans arrêt sur l'Europe, sans cesse brassés et bousculés, sous la contrainte de chefs encore féroces et païens, l'Église saura faire une mosaïque d'États acquis à l'idée de leur coexistence pacifique, du respect des traités, et de leur union chrétienne contre toute barbarie extérieure menaçante.

Un immense progrès politique s'est accompli ainsi sous l'égide de l'Église romaine. Le monde barbare s'est stabilisé, civilisé, romanisé, christianisé. Des royaumes connurent l'ordre et la paix intérieurs; ils modérèrent leurs querelles à l'appel de l'Église et commencèrent à ressentir l'unité du monde chrétien face aux périls extérieurs. Ainsi se dégagea de l'œuvre patiente des évêques gallo-romains « passant aux barbares », plus exactement, convertissant et civilisant les barbares, une politique chrétienne admirablement réaliste, cohérente et féconde.

# POINT 56: L'ANCIEN RÉGIME CHRÉTIEN: I. DIEU

Comme l'enseignait saint Pie X, « La civilisation n'est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est : c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété. » Il convient donc de fonder les principes de notre politique chrétienne sur les leçons de l'histoire.

Avant la Révolution, dans notre France chrétienne, les hommes vivaient sous la loi de Dieu, loi naturelle, ou mieux décalogue, et mieux encore loi du Christ. Leur fraternité ne s'y trouvait pas définie horizontalement par des maîtres penseurs, ni fondée sur la dignité et les droits de l'homme par un État totalitaire; elle naissait spontanément de leur filiation divine et de sa double loi, d'amour de Dieu, Père de tous, et d'amour du prochain, frère de tous. Il en résultait un certain ordre social et certains régimes traditionnels, où la justice et la paix n'étaient pas un idéal collectif proclamé dans l'abstrait et réalisé par une contrainte étatique, mais les effets heureux des efforts vertueux de chacun dans l'observation de la loi divine, soutenus par la prédication et les sacrements de l'Église.

1. Le fondement de l'ordre y était donc l'obéissance religieuse à Dieu où chaque personne trouvait à la fois

son devoir, sa perfection quotidienne et le commencement de son bonheur éternel, parce qu'une telle obéissance est, en vertu d'une disposition merveilleuse de la sagesse divine, la meilleure participation possible de chacun au bien commun universel. Le rôle de chaque fils de Dieu dans la communauté humaine se concevait dans l'ordre du bien divin, de la perfection personnelle, de l'amour, donc de la liberté pleine et entière sous la loi de Dieu qui culmine dans la charité. Les rapports humains ne se comprenaient pas en termes de *droits* opposés aux *devoirs*, et encore moins de *dignité* contre toute *aliénation*.

L'inégalité naturelle y était protectrice, la réciprocité des engagements et des services y était bienfaisante. Les situations privilégiées et les fonctions hiérarchiques y étaient reconnues comme de droit naturel ou positif, comme parfaitement légitimes et, dans leur ensemble, favorables au bien de la communauté.

2. Le ressort héroïque de pareille société était dans l'appel du Christ, spontanément entendu par les meilleurs à le suivre en disciples et à porter avec lui leur croix quotidienne. L'acceptation d'une vie renoncée pour le salut du monde et en vue de la gloire à venir, demeurait, à l'opposé de tout humanisme froid et de toute exaltation forcée de la solidarité raciale, nationale ou mondiale, le secret de la justice et de la paix humaines.

Les pacifiques et les doux selon l'Évangile acceptaient sans rébellion, sans revendications, sans plaintes, la part qui leur était faite, et même toute pauvreté, injustice, oppression ou violence, sachant que tout concourt au bien de ceux que Dieu aime. Mais c'est ainsi qu'ils se faisaient les meilleurs serviteurs de leurs frères! Ils laissaient aux autorités légitimes le soin de régler l'ordre et la justice en ce monde, et à Dieu de parfaire toute justice et tout ordre dans la vie éternelle.

# POINT 57: L'ANCIEN RÉGIME CHRÉTIEN: II. LE ROI

Avant la Révolution de 1789, la puissance politique se tenait à mi-chemin entre Dieu et le père de famille, comme dans l'Ancien Testament déjà cette figure d'ombre et de lumière, le *roi théocratique*, ayant pris, par l'Évangile, figure humaine investie d'une auréole sacrée: le *Roi très chrétien*. De la même manière qu'il existe dans l'Église un Pape, vicaire du Christ et pasteur du troupeau, il existait au temporel une autorité vouée à gouverner le peuple selon la volonté et de par la volonté de Dieu. Ce que nous disons du « *Roi très chrétien* » doit s'entendre en fait de toute autorité temporelle qui s'affirmait de droit divin et exigeait d'être reconnue comme telle. À cette condition, dans l'ancienne Chrétienté régnait

la plus grande diversité de régimes politiques : empire, royaume, principautés, villes libres, républiques... sans aucun souci d'uniformité idéologique.

- 1. Le Roi, et tout particulièrement le Roi de France de par son sacre, entretenait un rapport mystérieux avec Dieu qui lui donnait une autorité souveraine sur son peuple au temporel comme le Pape et les évêques l'exerçaient au spirituel. Tous donc le considéraient comme un homme investi par Dieu du pouvoir de décider en toute chose politique et de régler les devoirs et les droits de chacun pour le bon ordre général. Même désagréables ou injustes, ses décisions devaient être acceptées et suivies comme l'expression d'une volonté plus haute, ou tout au moins d'une permission de Dieu. Seuls seraient nuls et non avenus des lois ou des commandements contraires à ceux de Dieu et de l'Église.
- 2. Le Roi entretenait un rapport naturel constant avec le bien commun politique, c'est-à-dire l'ordre, la paix, la prospérité de la communauté dans son ensemble à l'abri de ses frontières. En cela il avait quelque affinité mystérieuse avec la providence divine, en haut, comme, en bas, avec l'autorité de tout père de famille. Cette relation du père à sa famille, du chef à ses sujets, lui donnait un sens naturel, un instinct, un souci du bien de tous, du bien commun, antérieur au bien individuel, et distinct de la somme des biens particuliers. C'est la base de tout ordre politique. Or cette autorité, inscrite dans la nature, était tenue pour providentielle. Car cette habitude du roi, du chef, du père de famille, d'être l'homme de tous, ne résultait pas d'une volonté passagère, elle n'était pas encore une vertu morale, elle résultait de leur situation, de leur état. C'était un fait de nature, heureux.

Ainsi, le roi d'Ancien Régime chrétien ne se donnait pas pour mission de rechercher le plus haut degré de bien-être, de richesse, de culture pour ses sujets, ce qui l'aurait conduit au totalitarisme, et pas davantage leur vertu ni leur salut éternel, ce qui l'aurait versé dans le cléricalisme théocratique. Il se savait l'organe spécifique du bien commun temporel, souverain dans son domaine, en vertu d'une légitimité divine, et donc souverain politique chrétien.

3. L'autorité royale française est devenue dynastique, par la sagesse de nos Capétiens, comme était, en vertu des promesses messianiques, celle des rois de Juda. La raison en était profondément surnaturelle : elle s'enracinait dans la foi au mystère de la génération divine dont toute génération humaine est l'image et la ressemblance. Comme le Père donne tout à son Fils unique, dans la vie trinitaire, en l'unité d'un même Esprit, ainsi le roi de France à son fils premier-né. «Le roi ne meurt pas.» La famille royale perdure comme la Vie divine et elle assure à toute famille du royaume une semblable

légitimité, la même stabilité d'une autorité paternelle et "dynastique".

# POINT 58: L'ANCIEN RÉGIME CHRÉTIEN: III. LE PEUPLE

Avant la Révolution, le peuple vaquait à ses dévotions, à ses affaires, à ses amours, à son travail, à ses loisirs dans une étonnante liberté. Étonnante pour les citoyens de nos sociétés dites démocratiques, pour lesquels la règle commune est la servitude, la contrainte militaire, fiscale, administrative, laïque, socialiste, centraliste... Par un anachronisme qui n'est pas innocent, on imagine l'Ancien Régime chrétien comme un double totalitarisme, clérical et royal. Il n'y a rien de plus contraire à la réalité qui, en regard de notre vie réglementée de mille manières sous prétexte d'égalité démocratique, nous paraîtrait même scandaleusement *anarchique*!

- 1. La loi qui gouvernait l'existence individuelle, c'était la liberté. Elle résultait de la vocation spécifique et de la modération traditionnelle des autorités religieuses et politiques chrétiennes. Certes les papes et les évêques, les rois et les princes ont commis dans l'histoire bien des actes arbitraires, des injustices, des violences. Mais à la différence du totalitarisme révolutionnaire, ces abus de pouvoir et de situation n'ont jamais trouvé de justification dans aucune théorie absolutiste. Ce furent des injustices, ce ne fut jamais la règle.
- 2. Dans l'obéissance à la loi divine nécessaire au salut et aux lois civiles qui régissent le bien commun temporel, chacun trouvait à se mouvoir et à vivre selon les mille et une occupations et sollicitations de son intérêt privé. Ainsi se constituait, s'organisait et se ramifiait à l'extrême une société d'hommes libres, dans leurs familles, leurs communes, leurs corporations et confréries dont la règle essentielle, exempte de toute hypocrisie, était la recherche de leur intérêt propre.

Les deux systèmes hiérarchiques qui les gouvernaient de haut, de loin, n'intervenaient que rarement pour un petit nombre d'obligations absolument essentielles et, pour le reste de la vie, laissaient faire, arbitraient les conflits, incitaient au bien et au meilleur service.

3. Cela n'avait pourtant rien de commun avec une « anarchie » contrôlée par un pouvoir libéral ou par une monarchie débonnaire que certains proposent comme remède au totalitarisme démocratique moderne : « l'anarchie plus un ». C'était le profond et absolu respect porté à Dieu et à l'Église, c'était l'inviolable fidélité au Roi et à son service, qui fournissaient des cadres assez sûrs, un esprit d'ordre et de grandeur assez fort, pour qu'au reste la vie fût

toute de liberté civile et de spontanéité morale. D'où résultait, malgré les mille souffrances ordinaires et singulières de l'existence, cette joie dont témoignent les historiens, cette *douceur de vivre* que nous avons perdue aujourd'hui.

### LES ŒUVRES DE L'ANTICHRIST.

# POINT 59: LES QUATRE OBSTACLES À L'ACTION CIVILISATRICE DE L'ÉGLISE

« Quand on songe, disait saint Pie X, à tout ce qu'il a fallu de forces, de science, de vertus surnaturelles pour établir la cité chrétienne, et aux souffrances de millions de martyrs, et aux lumières des Pères et des Docteurs de l'Église, et au dévouement de tous les héros de la charité, et une puissante hiérarchie née du Ciel, et des fleuves de grâce divine, et le tout édifié, relié, compénétré par la Vie et l'Esprit de Jésus-Christ, la Sagesse de Dieu, le Verbe fait homme », on ne s'étonne pas qu'une telle œuvre soit l'objet constant d'une opposition satanique.

L'œuvre de civilisation et de concorde internationale conduite par l'Église fut en effet freinée, empêchée et combattue par quatre grands obstacles :

- 1. Le Grand Schisme d'Orient (1054) lui ferma longtemps la Méditerranée et les routes directes de l'évangélisation vers l'Asie et l'Afrique. L'expansion de l'islam survenant, en conséquence et châtiment de nos divisions et trahisons chrétiennes, le Proche-Orient demeure un verrou fermé à notre civilisation et une poudrière. Ah, si les Croisés avaient réussi! S'ils avaient rencontré à Byzance l'amitié au lieu de la perfidie, le secours au lieu de la trahison!
- 2. Le protestantisme (1517), plus gravement encore, a dressé des nations chrétiennes en rivales et en ennemies irréductibles des nations catholiques, et d'autant plus mortellement que les États protestants se livrèrent au dix-huitième siècle à la judéomaçonnerie, ennemie absolue de la Chrétienté. Depuis cette cassure du monde chrétien en agrégats irréconciliables, l'Europe connaîtra une succession de guerres civiles européennes, toujours suscitées contre Rome et contre les nations catholiques, jusqu'à l'édification d'une communauté européenne, désormais émancipée de la Loi du Christ, censée apporter la paix et la prospérité! En outre, c'en est fini de la Croisade, c'est-à-dire de notre capacité à faire défense commune contre la menace barbare.
- 3. La Révolution française (1789) a porté le troisième coup à l'œuvre de paix séculaire de l'Église, en livrant les nations catholiques elles-mêmes à leur mortelle ennemie, l'alliance judéo-maçonnique universelle, par le truchement de gouvernements destructeurs de l'ordre traditionnel, imposés par la mécanique démocratique.

4. Enfin, au sein même de l'Église catholique romaine, la Révolution conciliaire de Vatican II (1962-1965), sous prétexte de réconciliation avec le monde moderne, a réduit l'Église au rang de Mouvement d'Animation Spirituelle de la Démocratie Universelle, ennemie des États encore ouvertement catholiques. L'Église MASDU se flatte d'être reconnue par les États et les organisations internationales, mais ses interventions moralisatrices n'ont d'autre efficacité que celle consentie par les puissances qui les contrôlent... pour la destruction des derniers bastions de Chrétienté.

Les principes révolutionnaires, partout répandus, y compris dans l'enseignement du Magistère authentique de l'Église, il est de première nécessité de bien les comprendre et de les réfuter.

# POINT 60: LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

1. Les origines de notre système politique contemporain sont rationalistes et maçonniques. Elles remontent à la guerre d'Indépendance américaine, que suivit la Révolution française; l'arrachement de la France à l'Église et à sa monarchie, et son allégeance à un État républicain, laïque et libertaire. Au dix-huitième siècle, les « philosophes des Lumières » et les « sociétés de pensée » travaillèrent à émanciper le peuple français de l'Église à laquelle il était profondément attaché. Mais ils se heurtaient à l'obstacle formidable de la monarchie très chrétienne qui leur fit barrage en interdisant la franc-maçonnerie (1737). Renonçant à la gagner et à la dominer, ils se jurèrent de renverser ce pouvoir où Dieu et le roi ont partie liée. Avec l'aide de l'étranger, de l'Anglais ennemi, un complot antichrétien, antifrançais, s'organisa pour exacerber les mécontentements, susciter des troubles dans le royaume, soudoyer des agitateurs à Paris, déclencher enfin la Révolution, dont le 14 juillet 1789 reste la journée emblématique. Mais le mal était déjà fait à l'ouverture des états généraux, et consommé quand Louis XVI accepta de considérer le peuple comme souverain, le 17 juin 1789.

Le but fut atteint le jour où la Convention prononça la déchéance du roi Louis XVI, le 21 septembre 1792, ordonna l'ouverture de son procès et enfin le conduisit à la guillotine. Ce martyre, voulu par les loges en haine de la foi, décrété au nom du peuple français, brisa l'alliance millénaire de la nation avec son roi et, plus haut que lui, avec « *Jésus-Christ, qui est vrai Roi de France* » (sainte Jeanne d'Arc). C'était le 21 janvier 1793, et le crime déicide en sera renouvelé le 29 juillet 1830, lorsque Charles X, le dernier de nos rois sacrés à Reims, fut contraint d'abdiquer.

2. Tous les pères de famille, tous les patrons, furent ce jour-là guillotinés en effigie, car le roi

était leur vivante image et le garant de leur autorité naturelle. Dieu est détrôné avec le roi. La déesse Raison est adorée siégeant sur l'autel de la cathédrale de Paris; elle représente l'homme qui se fait dieu comme déjà il s'est fait roi. La République proclame la souveraineté du peuple et l'instaure dans le sang de la famille royale, des prêtres, des nobles et d'innombrables gens du peuple, bons catholiques ou simples mécontents. Déjà, quelles hécatombes au nom de la Liberté! La Terreur, qui présage les horreurs à venir des États totalitaires modernes, a commencé avec le régicide du 21 janvier 1793.

3. Tel est le mythe fondateur de la République française et de toutes les républiques maçonniques qui dans le monde, la devançant ou la suivant, en adoptent les principes : sorti de l'esclavage des prêtres et des nobles, du pape et des rois, enfin le peuple décide de se gouverner lui-même.

# POINT 61: LA RÉVOLUTION, DESTRUCTION SATANIOUE

- 1. Parce que tous les régimes politiques contemporains ont pour unique origine la Révolution, même s'ils paraissent très différents les uns des autres, tels hier le nazisme et le communisme, ou tels aujourd'hui le capitalisme et le socialisme, ils se retrouvent toujours associés pour la destruction de l'ordre ancien, chrétien, et la construction de leur ordre nouveau, humain, diabolique. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous les retrouvons unis au sein de grandes organisations internationales, plus ou moins formelles et officielles, où idéologues et utopistes se posent en maîtres penseurs d'un monde nouveau, dominateurs des autres hommes, de tous les peuples qu'ils veulent recréer dans une forme nouvelle, par raison et par force.
- 2. Or, il nous faut constater que toutes les grandes révolutions qui ont suivi celle de 1789 et les propos incendiaires de Félicité de Lamennais, prêtre apostat, tout particulièrement les révolutions marxistes, sont une caricature intégrale de la rédemption chrétienne qui se déploie en trois actes : chute de l'humanité, rédemption, salut. « Ce drame en trois étapes est d'une telle puissance, il éclaire d'une si forte lumière l'intelligence et réchauffe tant le cœur, que tous les grands mouvements religieux et toutes les philosophies du monde lui ont emprunté leurs lignes générales. Ils n'ont eu de force en vérité sur les peuples de l'univers que dans la mesure où ils ont savamment singé ces vérités éternelles. »

Derrière les discours enflammés des *maîtres* penseurs, c'est **Satan** qui offre à l'humanité la science du bien et du mal, le « Savoir du pouvoir » et, si elle se voue à lui, le « Pouvoir du savoir »

afin de triompher tout ensemble de la grâce, du péché et de la nature même, et de s'égaler à Dieu, faisant toute chose nouvelle: « Vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal. » La Révolution moderne est « satanique dans son essence » (Joseph de Maistre).

C'est pourquoi l'humanisme athée, d'Orient et d'Occident, raciste ou bolchevique, dictatorial ou démocratique, est persécuteur, nihiliste et esclavagiste. *Persécuteur*, car toute seigneurie du Christ doit être abolie et la Chrétienté anéantie. *Nihiliste*, parce que tous les pouvoirs légitimes et les lois séculaires de la civilisation ancienne sont voués à la même destruction. *Esclavagiste* enfin, parce que toute différence, toute indépendance doivent être rabotées et disparaître.

3. Le phalangiste ne peut que haïr la Révolution moderne, même dans les formes les plus communément acceptées aujourd'hui du capitalo-socialisme. Il sera réputé *contre-révolutionnaire*. Et de fait il le sera, soit passivement s'il subit la violence, les prisons, l'esclavage et le martyre, ou tout simplement la persécution quotidienne de la *pression sociale*, soit activement s'il se bat pour sa légitime défense et plus encore celle de ses frères.

Pour le phalangiste qui est catholique d'abord, mais qui appartient aussi à une nation catholique, sans que jamais ces deux fidélités puissent s'entre-déchirer dans son cœur, la cause est entendue. Il pourra se soumettre par force à ces Républiques maçonniques. S'y rallier, y adhérer, y participer, jamais! Depuis leur instauration, si on excepte de rares parenthèses comme, en France, celle de la Restauration et celle de l'État français du maréchal Pétain, s'opposent pour lui son pays réel auquel il est passionnément attaché, et la République, pays légal qui en est le chancre dévorant, auquel il ne peut accorder qu'une soumission extérieure et maugréante, due à toute autorité de fait et même à un pouvoir foncièrement athée, persécuteur et corrupteur.

# POINT 62: CONTRE LES UTOPIES DE SOLIDARITÉ UNIVERSELLE

Si l'Église, fidèle au commandement de la charité fraternelle, ne peut que réprouver toutes les idéologies de la haine et du mépris, cela ne signifie pas qu'elle peut approuver toutes les idéologies ou systèmes politiques prônant la paix universelle ou le mondialisme.

Avant le Christ, des philosophies, d'ailleurs panthéistes, avaient déjà prétendu considérer le monde comme un tout, l'humanité comme un corps solidaire et fraternel; mais sans le moindre commencement de réalisation pratique, elles renforçaient l'orgueil des

sages et le despotisme des princes. Au temps de la Chrétienté, des visionnaires, d'ailleurs hérétiques, ont annoncé l'imminence d'un nouvel ordre mondial de fraternité universelle, qui devait naître de la révolution spirituelle et sociale qu'ils prêchaient. Dans nos temps « postchrétiens », la religion de l'humanité solidaire et fraternelle est devenue l'une des idéologies dominantes du monde moderne.

- 1. Nos contemporains prétendent édifier un nouvel ordre mondial sur le seul fondement de la nature universelle, un ordre politique de liberté, d'égalité et de fraternité. Mieux, infiniment mieux que la Chrétienté, hors de la foi chrétienne, ce monde nouveau sera l'œuvre de la raison et de la bonté de l'homme. Ce sera la démocratie universelle.
- 2. Récusant le passé, s'établissant dans l'avenir absolu, cette *philanthropie* sans frontières refuse tout à la fois le péché et la grâce, les misères physiques et morales de l'humanité d'hier comme les religions et les contraintes sociales qui cherchaient à y remédier. Tout cela est nié, dépassé. Dans l'avenir il n'y aura plus ni Dieu ni démon, ni péché originel ni rédemption, mais l'ordre humain naturel, scientifiquement défini, rigoureusement établi, impeccable, parfait. Alors régneront entre tous les hommes sans distinction une égalité totale, une liberté illimitée, mais orientée vers le bien de tous, et donc une pleine fraternité.
- 3. Même si la religion est tolérée dans la sphère privée, et l'Église admise à animer spirituellement cette démocratie universelle, il n'empêche que Dieu, tel que révélé par Jésus-Christ et enseigné par le magistère infaillible de l'Église romaine, est exclu de ce projet. Bien plus, on le présente comme le néfaste créateur du mal par sa loi qui en l'interdisant le fait connaître aux hommes, l'injuste instituteur d'inégalités, de contraintes, de discriminations par sa prédestination, sa grâce, son salut. Le Christ et toute sa pensée, toute son œuvre, sont détestés et combattus, à cause de la condamnation qu'Il porte contre tout essai nouveau de construction d'une tour de Babel. Il faut que soit anéanti et oublié le christianisme pour qu'un tel humanisme réussisse! L'Homme lui-même, l'homme concret, individuel, donné et non construit dans l'abstrait, lui aussi est exclu, mutilé et sacrifié à la nécessité de l'ordre total et universel. Avec lui, la vie spontanée des sociétés civilisées traditionnelles, dans leur aimable diversité de mœurs et de lois, sera sacrifiée au totalitarisme des Grands Principes et au monstre froid de l'État mondial.

# POINT 63: L'INVENTION DE SATAN: I. LES DROITS DE L'HOMME

L'idéologie des Droits de l'homme, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la démocratie comme régime politique sont les trois instruments de domination de la révolution... par le mensonge!

La Révolution moderne, inspirée par les Droits de l'homme, édifiée sur les ruines de la Chrétienté, prétend établir, en effet, l'égalité entre tous les hommes, leur redonner la liberté, et instaurer la fraternité comme le ressort héroïque de la société nouvelle. En fait, selon le dessein secret des puissances financières et idéologiques qui mènent le monde, la sujétion des peuples sera totale, implacable.

1. Selon cette théorie, universellement répandue aujourd'hui, l'homme se voit reconnu le droit de se gouverner et de participer au gouvernement du monde par ses propres lois. L'autorité à tous ses degrés n'est que la représentation de la liberté individuelle, les gouvernements ne sont que les mandataires du peuple souverain, seul législateur; l'État n'est, ne veut, ne peut que ce que le peuple veut.

La Révolution instaure la démocratie, le régime politique et social où le droit de chacun est porté à son plus haut degré de puissance. Elle proclame, honore et défend les droits de tout homme à qui elle n'impose aucun devoir que son sentiment de la solidarité humaine ne lui fasse vouloir avec enthousiasme. Ainsi l'homme y est comme Dieu, souverain, maître de lui-même et du monde. C'est l'humanisme apparent de la Révolution moderne, qui met l'homme à la place de Dieu.

2. En réalité, la Révolution moderne livre les pauvres hommes et les peuples désarmés au totalitarisme sans limites d'une race, d'une classe, d'un parti que Dostoïevski appelait d'un nom prémonitoire, « les Possédés », plus exactement « les Diaboliques ». C'est l'antihumanisme réel de la Révolution considérée comme nécessaire et universelle; elle ne souffre ni exception, ni retard, ni ménagement. Le pouvoir doit déclarer les Droits de l'homme dans l'absolu et veiller à ce que rien ne s'y oppose. Ainsi le pouvoir s'en trouve-t-il armé d'une formidable puissance et d'un rôle universel d'intervention constante dans la vie publique et privée, pour tout soumettre, actions, intérêts, convictions, à l'idéologie destructrice de l'ordre chrétien.

Une énorme machine répressive est mise en place sur les ruines des inégalités, des libertés, de l'ordre ancien: un appareil administratif, policier, carcéral au service de la classe de ceux qui détiennent le pouvoir ou qui savent s'en servir à leurs fins.

Le phalangiste a la Révolution moderne en horreur, parce qu'elle conduit l'humanité soit aux abattoirs de l'univers concentrationnaire, soit à la misère de peuples déracinés, désenchantés, désespérés, entrevus dans une vision prophétique par la sainte petite Jacinthe de Fatima: « Ne vois-tu pas tant de routes, de chemins et de champs pleins de gens qui pleurent de faim et n'ont rien à manger? »

# POINT 64: L'INVENTION DE SATAN: II. LE DROIT DES PEUPLES

- 1. Le péché originel est une rébellion qui en provoque d'autres en cascade. De même l'orgueil des rois de droit divin se prévalant de leur autorité comme d'un droit laïc, souverain, contre l'Église, et l'orgueil des nations chrétiennes secouant le joug du Christ-Roi, ont excité à leur tour des ambitieux sans science ni conscience, des peuples sans passé et sans vertu, à revendiquer les mêmes droits et à les conquérir par la violence. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, au nom de la Liberté, a été parfois invoqué pour libérer d'antiques nations de l'oppression injuste de puissances étrangères, mais cela n'a été que la couverture d'une insurrection générale des "peuples" contre leurs autorités légitimes, contre le cadre traditionnel de leur existence politique dans le concert des nations et le respect des traités internationaux.
- 2. Le phalangiste, résistant à l'entraînement révolutionnaire, conteste la légitimité d'un tel droit des peuples à s'affranchir de toute tutelle pour accéder à l'indépendance nationale, comme si celle-ci constituait un bien nécessaire et primordial, pour la dignité de chaque peuple, pour ses valeurs, son progrès humain, voire même le salut éternel de ses membres! Au contraire, l'histoire nous présente des exemples d'empires et de royaumes multiraciaux, multiculturels, des fédérations ou confédérations de peuples ou d'États, comme il existe des communautés historiques émiettées en principautés, villes ou républiques dénuées de toute institution politique commune et d'ailleurs de tout sentiment national.

Même s'il paraît justifié en quelques cas d'oppression évidente, ce principe ne doit jamais être invoqué ni accepté parce qu'il est intrinsèquement pervers, inhumain et antichrist. Il revendique comme un droit absolu, hors de toute grâce, de tout effort et de tout mérite, de toutes garanties politiques, sans besoin de bénédiction d'Église ni de reconnaissance internationale, ce qui doit être, en vérité, le fruit longuement et valeureusement préparé, mérité, demandé et attendu, enfin obtenu, de l'effort chrétien et humain de tout un peuple, soutenu par la grâce divine obtenue de Marie Médiatrice.

3. De fait, ce principe révolutionnaire a mis à feu et à sang l'Europe du dix-neuvième siècle et le monde colonisé au vingtième siècle. Les guerres qu'il engendre sont massives, interminables, inexpiables; elles tournent au génocide, des tyrannies effroyables en résultent. Car ce droit prétendu suppose une impossible définition *a priori* de ce qu'est un peuple. Revendiqué arbitrairement par des hommes et des partis qui font de leur « peuple » opprimé une totalité homogène et exclusive, ce droit à l'autodé-

termination entraîne une traque et une extermination des minorités, une exaltation hystérique du *droit à la différence*, et bientôt, pour ce peuple, une prétention impérialiste à conquérir à l'extérieur tout ce qui par quelque côté semble devoir lui revenir. Existence menaçante et menacée, cette souveraineté nationale née de la Révolution est la caricature folle, et dangereuse, de nos vieilles nations historiques. Combien elles ont perdu de leur paisible légitimité à force de refuser de se soumettre aux volontés du Sacré-Cœur et de renier leur christianisme natif!

4. Aujourd'hui, ce principe est invoqué pour affaiblir ou détruire des États reconnus internationalement, mais dont l'existence gêne la libre exploitation des richesses naturelles ou la défense des intérêts stratégiques des grandes puissances. Il sert aussi aux organisations internationales comme menace permanente pour soumettre les gouvernements à leurs diktats, sous peine de voir encouragées puis reconnues les revendications régionalistes et séparatistes.

# POINT 65: L'INVENTION DE SATAN: II bis. L'INTERNATIONALE

Satan avance par bonds contradictoires, mais le jeu qu'il mène est d'une effroyable logique. Après avoir poussé les peuples à secouer le joug des nations et empires séculaires, au nom du droit sacré à l'autonomie hors de laquelle il n'y aurait ni bonheur ni salut pour personne, le voilà qui les convainc de renoncer à leur souveraineté pour remettre leur sort à de gigantesques organisations mondiales et pour se fondre dans de grands ensembles internationaux hors desquels on les persuade qu'ils ne peuvent survivre!

1. Le phalangiste dénonce dans ces théories successives et contradictoires les étapes cohérentes de la Révolution conduite par des puissances occultes en vue de leur domination mondiale. Le principe fondamental de la franc-maçonnerie en livre la clef : Solve et Coagula.

Par les soulèvements des peuples contre leurs institutions séculaires et contre les traités internationaux, ce sont les puissantes autorités légitimes, les nations chrétiennes et leur concert qui sont visés et renversés.

Solve: dissous les liens fondés sur la nature et la grâce, qui retiennent hors de tes prises les peuples que tu convoites. Puis, par les abandons de souveraineté suggérés à ces peuples nouvellement libérés du despotisme, au nom de la solidarité humaine et de l'organisation mondiale de la paix, toute la puissance, toute la richesse, toute la réalité du monde tomberont au pouvoir de ceux qui préparaient de longue main cet asservissement.

Coagula: de cette poussière d'individus et de

peuples, orphelins de leur Dieu et de leurs rois, alors tu te rendras maître et tu en feras une Tour consacrée à celui par qui tu règnes enfin sur le monde : Satan !

2. Le phalangiste, instruit de cette incohérence apparente, mais d'une logique profonde avec les fins recherchées, combattra ce plan diabolique à sa racine : le nationalisme révolutionnaire et son complément inavoué, l'internationalisme maçonnique, dont le mondialisme est le dernier avatar. Et pour cela il soutiendra, défendra de toutes ses énergies de catholique, avec le secours de Marie Médiatrice de toute grâce et de la sagesse traditionnelle de l'Église romaine, l'ordre établi, reflet d'un droit divin, œuvre d'une justice et d'une paix séculaires, état de fait et de possession tranquille des nations et des empires, tel que le garantissent les traités et accords internationaux qui établissent les conditions de la paix.

À toute idéologie soi-disant religieuse, morale, juridique ou scientifique, le phalangiste opposera le bien de la paix réelle, fruit de droits historiques, de services rendus, de sauvegarde assurée contre des dangers encourus par la communauté des nations, paix de concertation bénie, arbitrée et garantie par le Vicaire du Christ qui est Roi des rois et Seigneur des seigneurs.

# POINT 66 : L'INVENTION DE SATAN : III. LA DÉMOCRATIE

Pour séduire les peuples et les empêcher de revenir à l'ordre politique chrétien, la démocratie a été instituée comme une véritable religion, un idéal, une perfection. C'est aujourd'hui une évidence pour tout le monde : la démocratie c'est LE bien. On ne peut plus imaginer d'autre régime qui soit légitime.

Nouvelle théorie du pouvoir politique, et bientôt de tout pouvoir humain, la démocratie moderne se déclare effectivement « le gouvernement du peuple par le peuple ». C'est le peuple souverain qui désigne, sous quelque mode que ce soit, ceux qu'il veut pour chefs, et c'est lui qui leur délègue des pouvoirs à cette fin, aux conditions et dans les limites qu'il lui plaît de décréter, de telle sorte toujours qu'il ne cesse de se gouverner lui-même absolument. La démocratie moderne a pour premier principe l'affirmation de la souveraineté du peuple, entière, universelle et inaliénable.

1. Une telle théorie et sa mise en pratique sont essentiellement antireligieuses et antinationales, elles impliquent la révolution intégrale et permanente, puisqu'elles font dépendre toute vérité, toute autorité, tout ordre public, toute liberté des personnes et jusqu'au secret des consciences, non plus de Dieu et

de l'Église, non plus d'autorités politiques et sociales de droit naturel et de droit divin, mais de l'homme! Ou plutôt, de la foule, de la masse des hommes, de leurs volontés arbitraires, comptées, et faute d'impossible unanimité, décrétées *Volonté générale* à la majorité contre les minorités. En attendant qu'un parti – et son chef – se présente comme l'incarnation infaillible de la volonté populaire.

2. Toutes les manières de concilier l'exercice réel de l'autorité politique avec la délégation démocratique du pouvoir aux gouvernants ont été essayées depuis 1789. Sous quelque régime que ce soit, la contradiction de l'autorité qui s'exerce de haut en bas, de l'un sur le multiple, et de la démocratie qui veut à toute force la déléguer de bas en haut, de la foule souveraine aux gouvernants ses mandataires, produit le choc de deux forces, conventionnellement dites de droite et de gauche, armées chacune de leur principe, pleines d'arrière-pensées, d'accusations, d'implications métaphysiques et religieuses.

« Tout protestant fut pape, une bible à la main », disait Boileau. De même, tout citoyen est roi, la Déclaration des droits de l'homme à la main. Ici comme là, il en résulte une agitation perpétuelle, faite d'oppositions d'idées, de conflits d'intérêts, d'ambitions de personnes, d'influences et de pressions étrangères corruptrices. Il faut vraiment un ferment satanique pour tenir longtemps tout un peuple, et aujourd'hui le monde entier, dans le culte de la démocratie, régime d'opinion. Car y a-t-il rien de plus absurde et de plus abject? À n'en pas douter, ce qui fait la force de la démocratie, c'est le culte déréglé que l'homme moderne se porte à lui-même, se voulant et s'imaginant son propre maître, son roi et son dieu, mais ne supportant pas, cependant, que les autres hommes y prétendent autant que lui.

# LA DÉMOCRATIE C'EST LE MAL, LA DÉMOCRATIE C'EST LA MORT!

# POINT 67: LES QUATRE PARTIS

Tout pays démocratique se gouverne par ses propres représentants. Ces derniers ne représentent pas, en dépit de leur dénomination de « représentation nationale », les convictions supérieures et les intérêts permanents de la nation, mais les opinions et les volontés, ou les intérêts, que coalisent les partis. Quel que soit leur nom ou le jeu des coalitions, ceux-ci peuvent être classés en quatre catégories :

1. L'extrême-gauche représente une volonté de démocratie intégrale, révolutionnaire dans le présent, du passé faisant table rase, et anarchique pour l'avenir. Sa force est d'incarner, d'imposer à tous la logique du système, jusqu'à la folie, sans reculer devant aucune conséquence. Tel a été, dans les

assemblées démocratiques, le parti communiste. Tels sont aujourd'hui les partis trotskistes, les altermondialistes ou encore certains groupements écologiques et partis "verts", mais rouges...

- 2. La gauche représente une "volonté populaire" résolument, religieusement démocratique, mais éprise de justice et d'égalité, très soucieuse de voir organiser idéalement la liberté sacrée! Elle fait confiance à l'État républicain pour assagir l'arbitraire populaire et faire coïncider les volontés, la Volonté du peuple, avec l'intérêt de la nation, le désordre avec l'ordre, la démocratie avec l'autorité de l'État. Tel est le socialisme, dont la fausse position est criante, mais qui rassure l'opinion peu encline aux grandes, aux ruineuses, aux sanglantes aventures révolutionnaires.
- 3. La droite représente une volonté plus conservatrice que révolutionnaire, plus oligarchique que démocratique. Réaliste! Elle met au-dessus de la volonté populaire la conservation de l'ordre, la sauvegarde des biens matériels et spirituels que la Révolution compromet. Démocrate pour accéder au pouvoir, la droite est autoritaire dans son gouvernement et, dans les temps de crise, volontiers césarienne. Démocrate, mais autoritaire, libérale, mais conservatrice, elle veut que le pays se gouverne lui-même, mais, pour mieux le dominer, en fonction de ses propres intérêts.

Avec le temps, dans les pays de vieille démocratie, en particulier dans le monde anglo-saxon, les deux partis principaux qui alternent au pouvoir n'offrent plus de différences aussi marquées. Ils sont le pays légal, bien installé, et se partagent le pouvoir et ses prébendes. On parle alors d'un centre gauche et d'un centre droit, question de faire une différence! Mais le nom de droite, associé au conservatisme, à l'autoritarisme, ressort à chaque campagne électorale pour stigmatiser le parti de centre droit ou conservateur.

4. L'extrême-droite veut que la réalité de l'être, de la vérité, du bien, l'emporte sur le caprice des hommes, et que la nation soit hors d'atteinte de la révolution. Démocratiquement élus, ses représentants constituent, en tout ce qu'ils sont, la contradiction intégrale de la démocratie. Leur présence dans les assemblées démocratiques est subie, jamais acceptée; on les exclut mentalement et, à la première occasion, physiquement, comme réactionnaires et contre-révolutionnaires. Le phalangiste en serait, mais il déplore de voir figurer comme un parti et comme une opinion le nationalisme catholique intégral qui seul est l'expression du bien commun et de la tradition du pays.

De nos jours, cette extrême-droite n'existe pratiquement plus. Le terme ne désigne plus que des groupuscules d'idéologie nietzschéenne, athée et raciste, et surtout les partis "populistes" qui prétendent défendre l'identité nationale. La popularité de ces derniers profite des crises économiques et de la tension sociale, elle dépend pour beaucoup aussi de la personnalité charismatique de leur chef; leur existence est tolérée, parfois même favorisée, par l'un des autres partis pour leur servir de repoussoir dans le jeu électoral.

# POINT 68: LA CORRUPTION DÉMOCRATIQUE

Quel jeu intéressant! quels émois! quelle succession presque ininterrompue de coups de théâtre présente la vie d'une société démocratique! Tout le peuple y participe activement en constituant des partis qui représentent ses convictions les plus chères, en choisissant parmi les programmes des candidats celui qui répond le mieux à ses idées et à ses volontés. Au Parlement, tout se discute au grand jour, en de magnifiques et clairs discours par lesquels le peuple voit bien comment il est gouverné, et au nom de quels principes et de quels intérêts sont prises les grandes décisions de l'État. Si celui-ci commet quelque faute, sur-le-champ le gouvernement est renversé par l'opposition et de nouvelles élections permettent de former un nouveau gouvernement, plus sage et plus juste. Le croira qui voudra...

- 1. L'évolution irrésistible de la vie démocratique, c'est prouvé, conduit des hauts débats d'idées aux sordides rivalités d'intérêts, de la grande politique intérieure et internationale, à la politique des groupes de pression capitalistes et syndicalistes. Le peuple, dont on pensait qu'il avait à exprimer des idées, est transformé par la concurrence démagogique des partis en masse amorphe n'exprimant plus que ses besoins, ses désirs, ses passions.
- 2. L'évolution irrésistible des partis les conduit, de la prétention qu'ils affichent, de représenter la nation et de la gouverner selon ses convictions, ses choix, ses intérêts souverains, à la nécessité de se vendre à l'étranger. « La République est le règne de l'étranger. » (Charles Maurras)

Tous les partis, et c'était déjà vrai des partis de nos vieilles guerres féodales et de nos guerres de religion, ne peuvent décidément l'emporter sur les autres qu'en ayant recours à l'étranger, à son argent, à ses armes. L'idéologie communiste et l'or de l'Oural, le nazisme appuyé par l'armée allemande, l'Entente cordiale soutenue par la banque de Londres, l'Europe du dollar américain. Voilà pour l'histoire, et pour l'actualité ce sont les intérêts du grand capitalisme international, du mondialisme, des multinationales comme les consortiums énergétiques, ou agroalimentaires qui maîtrisent en fait les décisions politiques importantes de nos élus.

3. L'évolution irrésistible de l'État démocratique le conduit d'un haut idéal de salut public à une abjecte servitude sous la coupe du pire et des pires. Au départ, le nouveau pouvoir se promet de gouverner par la vertu, d'être incorruptible et généreux : la « République pure et dure »! Mais un gouvernement démocratique ne peut assumer l'impopularité. Ce qu'il impose de rigueurs d'un côté, il doit le compenser de l'autre par des facilités. La surenchère libre des partis qui aspirent au pouvoir contraint celui qui en dispose à flatter les passions du grand nombre et à tomber finalement au niveau du Bas-Empire romain : Panem et Circenses, où nous sommes rendus. Du pain et des jeux. Quand un peuple en est là, le barbare n'est pas loin, prêt au massacre.

# POINT 69: LA DÉMOCRATIE, MYSTIFICATION PLOUTOCRATIQUE

- 1. La démocratie est une servitude. Le peuple y est déclaré souverain, mais il l'est si peu qu'il ne lui est pas permis de renoncer à cette prétendue souveraineté et de la rendre à qui de droit, à Dieu, au roi, à un chef providentiel. Livré à la démocratie, il ne peut s'en délivrer! C'est bien la preuve que cette souveraineté n'est qu'un faux-semblant. Ceux qui veillent sur sa perpétuation sont ses nouveaux maîtres, occultes profiteurs d'un régime qui fonctionne si bien en leur faveur qu'ils ne permettent point qu'on en change.
- 2. Ce régime de liberté exige, en effet, un mécanisme électoral. Ceux qui le détiennent sont maîtres du pouvoir apparemment populaire, mais en réalité oligarchique. Or, qui peut orienter, canaliser et finalement s'approprier le flot tumultueux de l'opinion démocratique? Ceux qui peuvent créer des partis, réunir des états-majors, présenter des candidats, tenir la presse, créer des mouvements de masse, tenir des assemblées, agiter la rue... Seuls le peuvent ceux qui ont de l'argent et qui l'investissent dans cette industrie électorale, convaincus de pouvoir y réaliser une excellente opération, en dominant l'État, en occupant toutes les places et mettant en coupe réglée le patrimoine national. La ploutocratie achète les gens de presse et de tribune, fait élire ses candidats et dès lors gouverne au nom du peuple souverain pour son profit exclusif.
- 3. Au-dessus du peuple nivelé, atomisé, décapité de ses élites naturelles, se pavane bientôt une minorité sans nom avouable, sans pavillon, qu'on appelle « la classe dirigeante » ou encore « la classe politique », sans prendre garde au caractère scandaleusement antidémocratique du mot et de la chose. Cette classe jouit d'un pouvoir plus étendu que ne fut jamais celui de la monarchie absolue des rois de

France ni même la souveraineté suprême des papes de Rome. Son astuce est de se faire élire *librement* par un peuple qu'elle intoxique et ensuite de tout décréter au nom de ce peuple, le saluant du titre de *Souverain*!

4. La démonstration est de Charles Maurras, et elle date de 1900. Les « quatre États confédérés » qui se partagent le pouvoir et ses revenants-bons, immuable ploutocratie qui s'enrichit de tous les abaissements et de tous les malheurs de nos peuples chrétiens, sont les minorités organisées: juive, maçonnique, protestante et métèque autrement dit : apatride. Ces minorités peuvent vivre en bonne entente dans une nation catholique, forte, bien organisée. Mais en démocratie, se retrouvant émancipées, comment ne seraient-elles pas tentées, avec l'argent qui achète tout, de s'approprier un pouvoir qui est à vendre?

# POINT 70: COMMENT SUBSISTENT LES DÉMOCRATIES

Charles Maurras l'a parfaitement démontré: « La démocratie c'est le mal, la démocratie c'est la mort », en particulier de nos nations catholiques. Celles-ci, cependant, ont pu longtemps subsister sous ce régime, mais grâce à un solide acquis de vertus, d'ordre et de richesse. Là où il n'y en avait pas, par exemple dans les pays du tiers monde, la démocratie après la décolonisation a entraîné aussitôt la ruine du peu qui existait.

Dans nos pays riches, au contraire, la démocratie a pu s'installer et prospérer. La ruine et l'anarchie suivent, mais y mettent du temps; il y a des paliers et des redressements. Aujourd'hui, devant la réalité des faits, l'appauvrissement général de nos sociétés, les plans d'austérité budgétaires, la multiplication des faillites, l'échec des politiques sociales, de l'éducation nationale, on peut se boucher les yeux et incriminer le hasard, la malaventure, quand la seule démocratie a fait tout le mal. Le réveil n'en sera que plus dur, la restauration plus laborieuse.

En attendant, toute démocratie dure par sa majorité centriste, union du capitalisme libéral et du socialisme bureaucratique. Le lien de cette droite conservatrice et de cette gauche modérée, c'est "le centre", cette fraction de l'électorat dont le vote fait pencher la balance tantôt pour un parti tantôt pour l'autre. Ce pouvoir réel républicain, appoint décisif de toutes les majorités, arbitre de la situation, c'est la francmaçonnerie qui le détient et l'actionne.

1. La droite conservatrice gère la société à son avantage, à la petite semaine, sans politique extérieure suivie, sans stabilité financière, sans doctrine sociale ni familiale, sans grand dessein spirituel, éducatif ou écologique. Elle commercialise tout, elle indus-

trialise, elle ne songe qu'à la croissance continue de la production nationale. Faire de l'argent, du plaisir et peu d'enfants.

Elle retrouve le pouvoir quand les caisses sont vides, parce que sa gestion bourgeoise l'autorise à contracter de nouveaux emprunts et provoque la relance économique. Elle avance dans les scandales et par le pillage de l'épargne. Elle dure en brandissant l'épouvantail de la gabegie ou de la révolution et se justifie ainsi de son irréligion foncière, de son immoralisme et de son absence totale de prévisions comme de toute énergie nationaliste.

2. La gauche socialiste lui succédant, selon la loi de balancier dite de l'alternance démocratique, oppose à ce matérialisme morne un semblant d'idéalisme et d'ardeur militante. Elle se fait un programme de la Justice et de la Liberté. La Liberté en danger! L'anticléricalisme est un cri de ralliement qui intervient chaque fois que ses positions politiques sont menacées.

La Justice, invoquée parallèlement, autorise les gouvernements socialistes à développer le contrôle des activités politiques, économiques, éducatives et sociales, donc à centraliser, étatiser, tout quadriller par une administration pléthorique, tatillonne, paralysante et parasite, dont les militants socialistes fournissent tout le personnel. La petite guerre entre patronat et syndicats en cache une autre : la grande guerre que ces deux monstres dévorants, en secret accord, font à ce que l'extrême-droite légitimiste demeure seule à défendre : le patrimoine religieux et moral de la nation, la sécurité du pays, sa diplomatie, la paix sociale, l'indépendance de la magistrature, l'ordre, la vie rurale, la vitalité des familles, l'épargne bourgeoise et la protection des faibles. Bref, le pays réel.

# POINT 71: COMMENT FINISSENT LES DÉMOCRATIES

Au siècle précédent, Charles Maurras avait établi qu'on ne pouvait mettre longtemps un pays, même riche et sage, en péril de guerre et d'invasion, en guerre civile, sociale et religieuse, au pillage et à l'encan, en sujétion administrative et bureaucratique, sans qu'il en meure. Ou qu'il regimbe, se soulève et renverse la République! « De Démos à César ». Alors vient la dictature. Il en est de plusieurs sortes. Une seule peut être bonne, la dictature de salut public, toutes les autres sont ou fausses ou catastrophiques.

1. Les fausses dictatures se disent démocratiques et sont secrètement ploutocratiques. Lorsque le régime est par trop compromis, un vaste mouvement populaire ou militaire, ou religieux, risque de balayer la place et de restaurer un régime nationaliste. La

plupart du temps la grande banque, prenant les devants, se choisit un «homme providentiel» dont elle financera le parti, aidera le coup d'État, soutiendra la dictature, et dont elle obtiendra en échange le respect des positions acquises et des fortunes faites. Ces dictatures ordinairement coûtent très cher à la nation, de Bonaparte à Charles de Gaulle, ou elles l'avilissent et l'affaiblissent, de Napoléon III à Thiers et à Giscard. Il est démontré qu'elles rapportent gros aux oligarchies de banque et d'industrie comme au personnel républicain qu'elles épargnent étrangement.

Ces fausses dictatures sont exposées aux caprices de l'opinion que subventionne l'Argent. Leur chute est aussi trouble que leur ascension.

2. Les dictatures révolutionnaires se disent démocratiques et sont, pour l'être vraiment, *totalitaires*. À la révolution armée par l'étranger nulle république démocratique ne résiste; toute banque est impuissante face aux mitraillettes qu'elle n'a pas payées.

Telle a été la prise de pouvoir communiste en vingt pays du monde. C'est toujours le crime majeur de haute trahison des démocraties bourgeoises, de conduire les yeux ouverts les nations qu'elles avilissent et qu'elles pillent à cet enfer, à ce *Goulag* sans espérance. Peu importe que la doctrine soit un matérialisme dialectique ou un racisme, ou un fanatisme musulman, ou le culte d'un dictateur divinisé. À demi ou totalement folle, la dictature conduit à l'anéantissement de toute vraie religion, civilisation, paix sociale, et à la sauvagerie humaine, mais aujourd'hui *scientifique*: absolue.

3. De nos jours, un autre phénomène vient s'ajouter à l'analyse de Maurras. Nos peuples sont si intoxiqués par la démocratie que rien ne permet plus de la remettre en cause. La succession des scandales financiers, l'incurie des gouvernements, la tromperie des promesses sociales, au lieu de conduire les peuples à rejeter la démocratie, les incitent à en réclamer davantage, sombrant ainsi dans l'anarchie. L'objectif de la démocratie ne se définit plus comme la recherche de l'intérêt général par les représentants du peuple, puisque ceux-ci sont complètement déconsidérés, mais comme la défense des droits individuels envers et contre tout, sans aucune considération des réalités politiques, internationales, économiques. Être démocrate, c'est exiger la liberté d'expression, un travail pour tous, des indemnités sociales, etc. Il faut multiplier les débats publics ouverts à tous, internet en serait le forum idéal.

On en arrive ainsi à la destruction totale de l'ordre social et politique entraînant une ruine économique et un retour à la barbarie, dont seule une « divine surprise » pourrait nous sauver par une dictature de salut public.

# POINT 72: C'EST LE CRIME DES GENS D'ÉGLISE

La révolution est un fléau. La dictature césarienne la consolide. Mais la religion démocratique l'éternise. À travers toutes les guerres, les anarchies, les tyrannies, les chutes et les relèvements spectaculaires des peuples, l'idée démocratique les ramène ou les retient dans la servitude des pires oligarchies, et par là les conduit à de nouvelles catastrophes.

1. Mais pourquoi les peuples y tiennent-ils donc? Parce que les gens d'Église les y ont enchaînés. Ce fut le compromis du sulpicien Émery avec Napoléon, qui aboutit au Concordat de 1801 et à ses Articles organiques, asservissant l'Église au pouvoir totalitaire. Ce furent les enthousiasmes de Lamennais, Lacordaire, Montalembert, rêvant de marier Dieu et la Liberté, l'Église et la Révolution, et réclamant « l'Église libre dans l'État libre », c'est-à-dire l'État sans Dieu, l'État démocratique (1830-1870). Ce fut Léon XIII imposant aux légitimistes le «Ralliement » à la République juive, maçonnique, anticléricale, antinationale, antisociale, acceptant l'idée de « démocratie » sociale, ouvrant la voie aux abbés démocrates et au Sillon de Marc Sangnier qui allaient prêcher une démocratie intégrale, politique et religieuse, à l'encontre des condamnations lumineuses de saint Pie X (1910).

Ce fut Pie XI sauvant la République laïque aux abois en excommuniant scandaleusement les catholiques d'Action française pour crime de royalisme (1926). Ce fut l'épiscopat français se ruant à la servitude du tripartisme de guerre civile et reniant la fidélité jurée au maréchal Pétain pour retourner à ses enthousiasmes démocratiques en 1944. Ce fut Paul VI proclamant et célébrant le *culte de l'homme* dans l'aula de Saint-Pierre, à Rome, le 7 décembre 1965.

Ce fut encore Jean-Paul II semant la révolution partout où le menèrent ses voyages apostoliques, en élevant la défense de la dignité de tout homme au rang de premier commandement de ce culte de l'homme.

C'est enfin Benoît XVI dont « l'herméneutique de la continuité » prétend concilier *Lumières des philosophes* et vérités de la foi réduites à des *valeurs* évangéliques.

2. Une science politique qui tirerait les leçons de l'expérience passée suffirait cent fois aux nations pour abjurer les dogmes insensés et cruels de la démocratie, au moins quand les frappe le malheur qui en découle. Les nations sortiraient de ce cycle infernal si l'Église leur rappelait que la légitimité et l'action politiques ne sauraient venir d'en bas ni de la multitude anarchique, mais qu'elles viennent de Dieu, qu'elles s'exercent au seul nom du Christ et de sa Divine Mère, Médiatrice de la plénitude de l'Esprit-Saint par l'établissement dans le monde de

la dévotion à son Cœur Immaculé qui est source de l'extension de la Chrétienté.

Mais non! Avides de plaire au peuple en exaltant la liberté, aux individus en leur prêchant leurs droits plutôt que leurs devoirs, plus encore avides de plaire aux riches et aux puissants, les gens d'Église n'ont plus osé lutter pour Dieu et par Marie contre la Révolution. Et de compromis en trahison, ils ont enfin partie liée avec la démocratie, se faisant inconsidérément, scandaleusement, ennemis de la gloire de Dieu et du salut de leurs frères!

### POINT 73: LES NATIONS SONT MORTELLES

1. Notre-Dame nous en a avertis à Fatima, le 13 juillet 1917 : « plusieurs nations seront anéanties ». C'est ce à quoi nous assistons, dans un mouvement de plus en plus accéléré, au fur et à mesure que nos nations oublient qu'elles sont nées d'un profond et puissant sentiment religieux, et qu'elles brisent avec les principes chrétiens qui les constituaient.

Sous l'effet des guerres de conquête du communisme, de la constitution de grands ensembles *inter-étatiques*, ou de la lutte armée contre l'autorité de l'État, des nations entières disparaissent sinon de la carte, du moins de la vie internationale pour se fondre dans des ensembles plus vastes, préludes à la mondialisation.

2. Pourtant, le sentiment national reste très fortement ancré dans les peuples. Au point que, bien souvent, les révolutionnaires ont dû, dans un premier temps, s'en emparer pour arriver à leurs fins! Mais aujourd'hui déçus, les peuples sont sensibles au souvenir de leur passé plus paisible et plus heureux, qui subsiste malgré une incessante propagande calomnieuse. Il pourrait donner naissance à une réaction.

Cependant, les idéaux de la révolution sont si répandus et considérés universellement comme le Bien, la Vérité, que toute réaction nationaliste aujourd'hui en serait prisonnière et donc vouée à l'échec. En effet, comment sauver la nation en restant attaché à la démocratie qui la divise et aux Droits de l'homme qui bétonnent l'individualisme?

3. La leçon de l'histoire et l'enseignement de l'Église coïncident: « La Chrétienté est un seul corps, dont le Christ est la tête, dont l'âme ou principe vital est le Saint-Esprit. Il n'y a rien eu de plus grand dans l'histoire, il n'y aura jamais rien de meilleur dans l'avenir que ce Corps qui doit, de proche en proche, gagner toute l'humanité. Toute science vraie, tout art heureux, tout bien et tout progrès s'inscrivent dans ce mouvement. Si nous ne voulons pas de ce royaume messianique du Christ, eh bien! nous aurons le monolithisme impérialiste de Satan qui, de la République maçonnique à la démocratie socialiste, conduit le monde révolté contre son

Seigneur à l'esclavage communiste du matérialisme athée. C'est l'avertissement de Fatima. Ou Jésus, par Marie, en Marie, et pour Marie, ou l'Enfer en ce monde et dans l'autre. Celui de ce monde à l'image de l'autre! Toute mauvaise politique est venue d'une infidélité idéologique et pratique au Christ Total, à la Chrétienté. Toute bonne politique renaîtra dans les esprits libérés de l'utopie pseudo-chrétienne et rendus au service du vrai monde chrétien.»

# JÉSUS-CHRIST ET LA VIERGE MARIE, VRAIS ROI ET REINE DE FRANCE.

# POINT 74: LA MÉDIATION DU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE DANS LA VIE POLITIQUE FRANÇAISE

À vues humaines, il n'y a donc plus d'espoir de sauver nos nations chrétiennes qui semblent disparaître à jamais, laissant la place à un monde anarchique, livré à la loi du plus fort et du plus vicieux. Il serait donc inutile de travailler à bâtir une doctrine de renaissance politique s'arc-boutant sur la foi catholique si, le 13 juillet 1917, Notre-Dame à Fatima n'avait pas annoncé le triomphe de son Cœur Immaculé et que, alors, «il sera donné au monde un temps de paix».

Le 13 octobre 1917, tandis que le soleil reprenait sa place dans le ciel de Fatima, les pastoureaux contemplèrent aussi dans le Ciel saint Joseph, l'Enfant-Jésus et Notre-Seigneur bénissant le monde. En outre, le Nom choisi et révélé ce jour-là par la Vierge de Fatima, « *Je suis Notre-Dame du Rosaire* », rappelait son intervention puissante dans la vie de l'Église et la défense de la Chrétienté.

Car Dieu veut intervenir dans la vie politique par la médiation de sa Divine Mère, tant il est vrai qu'Il règne sur tout l'univers : Jésus-Christ a acquis par sa Croix la royauté universelle qui réclame la soumission de tout l'ordre humain, et non pas simplement des cœurs, à sa loi et à ses volontés, dont il a institué sa Divine Mère médiatrice universelle.

L'histoire de France illustre depuis quinze siècles cette intervention de Dieu, en particulier par la vie et l'œuvre de sainte Jeanne d'Arc. « Ses vertus, son énergie, ses victoires puis, après Reims, ses échecs, ses prisons, son procès, sa mort affreuse, tout va et court à un certain but que savent les êtres célestes qui la guident. Selon son faict et selon ses dicts, c'est l'intervention de Jésus-Christ en personne dans notre histoire humaine, politico-militaire, en faveur du royaume de France. Bien plus, c'est, par le moyen de la libération du territoire et du sacre du roi à Reims, le rappel éclatant et la manifestation de l'Alliance qui lie ce sang royal, cette dynastie, ce royaume à Lui Jésus-Christ, comme vrai roi de France et suzerain

immédiat de ce roi et par lui de tous ses vassaux, comme de tout son peuple. »

Ce lien sera rappelé à sainte Catherine Labouré, rue du Bac à Paris, à la veille de la révolution de 1830. Elle vit le Christ dépouillé de ses ornements et des attributs de son pouvoir : « C'est là que j'ai eu les pensées que le Roi de la terre serait perdu et dépouillé de ses habits royaux. » Ce que la Sainte Vierge lui confirmera dans la nuit du 18 au 19 juillet : «Les temps sont très mauvais, des malheurs vont fondre sur la France: le trône sera renversé, le monde entier sera renversé par des malheurs de toutes sortes. » Elle dira encore: «Le monde entier sera dans la tristesse», tant il est vrai que la disparition de la monarchie très chrétienne marqua le triomphe de l'impiété qui, cependant, n'aura qu'un temps. Car Notre-Dame annonce, après le Sacré-Cœur à ses confidentes ou ses Voix à Jeanne d'Arc, le triomphe universel du Christ, un temps de paix pour le monde et le rétablissement de la Couronne de France.

C'est la certitude que professait saint Pie X: « Un jour viendra où la France, comme Saül sur le chemin de Damas, sera enveloppée d'une lumière céleste, et entendra une voix qui lui répétera: "Ma fille, pourquoi me persécutes-tu?" Et elle, tremblante et étonnée, dira: "Seigneur, que voulez-vous que je fasse?" Et Lui: "Lève-toi, lave-toi des souillures qui t'ont défigurée, réveille dans ton sein les sentiments assoupis et le pacte de notre alliance, et va, Fille aînée de l'Église, nation prédestinée, vase d'élection, va porter, comme par le passé, mon Nom devant tous les peuples et tous les rois de la terre. »

# POINT 75: LA NATION ET SON FONDEMENT MÉTAPHYSIQUE

La nation constitue la société parfaite, se suffisant à elle-même, ayant son bien commun. Au-delà, on doit bien constater qu'il n'y a que des relations *internationales*.

- 1. L'homme est un être social. La famille est antérieure à l'individu, et cette vérité est l'antithèse de l'idée insensée de Jean-Jacques Rousseau selon laquelle la société résulterait d'un contrat mutuel. Non, un homme vient au monde, appelé par des êtres qui vivaient avant lui. Mais une famille ne vit pas seule, elle se développe et s'agrège à d'autres familles pour former dans un premier temps une société inorganique et illimitée, sans structure ni frontières définies, un peuple. On y pratique généralement les mêmes mœurs, on y parle la même langue, on y partage un intérêt commun.
- 2. Quand les peuples se "civilisent", la somme des biens matériels et spirituels que les générations se transmettent les unes aux autres augmente consi-

dérablement. Et le sentiment de la "patrie" grandit dans les cœurs à mesure que chaque héritier trouve davantage dans la terre de ses ancêtres qu'il n'a conscience d'y apporter, et moins qu'il ne voudrait y laisser. La patrie se définit comme « une communauté historique », c'est-à-dire une société humaine où la terre, les morts, les gens, les traditions constituent à travers l'histoire un patrimoine, un héritage qui devient l'objet d'un sentiment : le patriotisme qui génère dévouement et héroïsme.

3. Mais la nation représente davantage encore. Elle est une communauté supérieurement organisée et nettement séparée des autres, qui garantit à ses membres le maximum d'ordre politique et de paix assurés par un État souverain. On doit donc dire que sans État point de nation, et réciproquement: point d'État sans nation, tout au moins en devenir.

Pour qu'il y ait nation, il faut la puissance d'un État, principe organisateur de la communauté politique, dont l'âme et le lien substantiel est une autorité souveraine. La forme historique la plus parfaite de cette autorité est la royauté.

La métaphysique relationnelle découvre la racine ontologique de l'amitié, de l'amour, de la charité, dont le patriotisme est le fruit et, plus fermement, le nationalisme. Loin de s'accomplir par lui-même en suivant des principes individualistes, c'est par ses frères humains, avec eux et, merveille plus grande encore, dans ses frères, ses proches, sa famille, sa nation, et pour eux tous que chaque individu trouve enfin son accomplissement et sa béatitude commencante. Cette adhésion de la personne à la société est un besoin, un désir de tout l'être de s'ouvrir aux autres et au monde, et à Dieu immensément, infiniment, pour grandir, non en soi, mais en enfant de Marie, mère d'une famille innombrable, ensemble avec les autres, en union, en communauté avec eux. C'est ce qui explique aisément l'élan, le dévouement de cet enfant, capable d'aller jusqu'au sacrifice suprême pour le salut de la communauté.

# POINT 76: LE NATIONALISME CATHOLIQUE

À la lumière de sa foi chrétienne, le phalangiste, selon le peuple auquel il appartient, l'état de fait où il est engagé, devra se faire une doctrine de son nationalisme, sage, réaliste et prudente, dégagée de toute passion et de tout préjugé malsain. Il examinera la valeur politique de son appartenance à un peuple, à une nation, à un empire qu'il n'a pas choisis, en se purifiant de tout orgueil politique et du venin de l'esprit révolutionnaire. Ordinairement, il suivra la doctrine et la pratique de l'Église romaine, il acceptera l'ordre séculaire dans la fidélité aux traditions de son peuple, dans le respect des lois de sa nation et des traités internationaux.

- 1. Pour le phalangiste français, le devoir est d'une admirable simplicité. Il appartient à une nation conçue par l'Église et créée par des rois qu'elle-même a choisis, baptisés, sacrés et élevés à cette souveraineté glorieuse de « *lieutenants du Christ qui est vrai Roi de France* » (Jeanne d'Arc), garantie par tant de prophéties, de miracles et de sainteté. Le nationalisme français n'a donc rien de révolutionnaire, rien d'agressif. Il est conservateur et créateur d'ordre. Le renforcer, c'est aider à la prospérité et à l'élévation des peuples qu'il rassemble, c'est participer à l'extension d'une communauté pacifique des nations et de la civilisation chrétienne dans le monde.
- 2. Le nationalisme français est distinct de celui des autres pays européens, même latins; il ne doit donc pas conduire à une fraternité idéologique ni à une entente entre les nationalistes de tous les peuples et de tous les pays. Car le substantif d'où se prend la valeur d'un nationalisme n'est pas *l'idée de nation* qui pourrait être équivalemment française, allemande, ou russe ou indienne. C'est *la nation*. Chaque nation a ses droits particuliers à l'existence, sa position singulière dans le nécessaire équilibre mondial auquel on porterait un tort immense en le réduisant à un dénominateur commun... international!

Le nationalisme français est parfait, de la perfection incomparable de la France, fille aînée de l'Église, seconde patrie de tout homme civilisé. Il nous dicte notre devoir d'ardente fidélité, d'amour, de confiance et de dévouement dans sa défense jusqu'à la mort; il est un intérêt quotidien porté au bien commun, à l'ordre intérieur, aux alliances, à la sécurité, au rayonnement de notre pays dans le monde.

3. Ainsi considérée, la nation historique, civilisée, facteur d'entente internationale, d'équilibre et de paix, est une part du dessein de Dieu sur le monde pour le salut éternel des hommes et leur bonne vie temporelle. L'Anti-France est antichrétienne. Le phalangiste, bon chrétien, sera donc bon Français!

Il en va de même pour les autres nations ou patries catholiques, même si elles n'ont pas atteint dans le passé le même degré de perfection politique que le royaume des Lys. La France en ayant déchu doit le retrouver; les autres n'en ayant pas encore joui peuvent le conquérir. Les principes que nous allons définir dans la suite s'appliquent excellemment à la France, les autres nations pourront les adapter à la réalité de leur situation, ou les adopter comme un idéal à atteindre à plus longue échéance, en fonction des desseins divins et de leur attachement à l'Église catholique.

4. Comme la restauration de la monarchie en France paraît difficile aujourd'hui sans une œuvre de contre-révolution préalable, et comme d'autres pays catholiques n'ont pas de tradition monarchique, nous préférons utiliser l'expression *autorité souveraine* ou

encore *chef de l'État* dans la suite de l'exposé de notre doctrine puisque celle-ci peut inspirer d'autres formes de pouvoir souverain que la royauté.

### POINT 77: LE BIEN COMMUN: L'ORDRE

Les pouvoirs publics sont nécessaires pour conserver la société dans l'ordre et la paix. C'est une leçon de l'histoire, corroborée *a contrario* par nos malheurs actuels qui résultent de la déliquescence du pouvoir politique souverain.

Dans l'Ancien Régime, l'ordre politique visait au règne de Dieu dans la cité et dans les cœurs.

Un organisme comme la nation répond à des lois, et il ne peut vivre que lorsque son ordre, son mode d'emploi sont respectés.

1. Il est donc nécessaire que les hommes, législateurs et sujets confondus, reconnaissent qu'il existe au-dessus d'eux un ordre des choses, un *ordre naturel*, voulu par Dieu et que de cet *ordre divin* de la création découle un *droit* qui doit être transcrit dans nos sociétés en *lois* humaines.

La Chrétienté n'a prospéré que dans la fidélité à ce Droit incontesté, à la fois divin et humain, fondé en religion sur la Loi mosaïque, et en raison sur la sagesse grecque et la coutume politique romaine, portée à sa perfection par le christianisme. C'est parce que les divers droits positifs étaient en harmonie avec l'Ordre divin de la Création et de la Rédemption qu'ils recevaient leur caractère sacré et leur valeur de souverain bien commun temporel... et sans doute éternel. Un législateur, même roi, qui rejetterait une telle vérité serait à ranger parmi les tyrans et les impies.

2. Il en résulte que le souverain se trouve être comme « médiateur entre Dieu et les hommes », usant de sa puissance pour imposer le droit que Dieu a mis dans la création et singulièrement pour régir la société humaine.

Prenons un exemple : la cellule de base de la société humaine est la famille, cela relève de l'ordre naturel, voulu par Dieu ; sa protection est donc le bien primordial de la société, tandis que sa perversion est un crime puisqu'elle en sape le fondement. Protéger la famille sera donc un des devoirs de la politique vouée au bien commun ; c'est une fonction sacrée puisqu'elle est liée intimement à la volonté de Dieu qu'elle fait respecter afin d'assurer la bénédiction divine sur la société.

Ce sens du lien étroit entre Dieu, l'ordre naturel et le souverain, explique qu'en pays de Chrétienté, un homme qui attentait au roi était coupable de crime de lèse-majesté. Cela ne signifiait pas qu'il était coupable de crime contre "Sa Majesté le Roi", mais contre la majestas qui désignait chez les Romains en premier lieu la grandeur, la dignité des dieux, et qui désigna ensuite la Volonté divine organisant la société.

### POINT 78: LE BIEN COMMUN: LA PAIX

Connaître et respecter l'ordre naturel ne suffit pas, encore faut-il que la nation soit protégée contre ses ennemis. La survie quotidienne de la nation et la paix est le second bien commun.

Comparons avec la science médicale. Celle-ci ne peut se contenter de spéculer sur les normes idéales de la santé humaine. Il faut ensuite aller sur le terrain, visiter les malades, appliquer la théorie à chaque cas. De même en science politique : il faut chaque jour prendre des décisions, conduire la vie de la nation, la faire prospérer et la défendre. En un mot, il faut *gouverner*.

Le réflexe moderne est de prétendre que tous aient participation à la décision. Mais l'incompétence de la foule, son irrésolution, ses contradictions, l'irresponsabilité des personnes sont trop contraires aux exigences immédiates de tout acte de gouvernement, qui doit être secret, sûr, prompt et fort.

L'idéal du pouvoir est donc un pouvoir personnel qui doit, sans cesse, chercher la conjecture à adopter, décider de l'orientation à donner à la vie du pays, surveiller ses ennemis et en protéger la nation. Une fois prises, ses décisions ne doivent souffrir aucune discussion.

Objection : si, malgré tout, le malheur s'abat sur la nation, si le chef de l'État se trompe – et l'histoire nous présente de nombreux exemples de décisions souveraines contestables en soi – ne faut-il pas lui désobéir ?

Il faut répondre résolument par la négative. En effet, l'ordre et la paix étant constitutifs du bien commun, le chef de l'État étant ordinairement le moyen de préserver l'ordre et la paix, sa contestation est un mal plus grand que l'erreur occasionnelle qu'il peut commettre, un désordre plus irrémédiable que son éventuelle faute.

Le phalangiste aimera donc l'ordre et respectera l'autorité politique souveraine comme un bien divin, parce que dans l'incommensurable absurdité des hommes, c'est lui, l'ordre, plus encore que la vertu et bien plus que l'intelligence, qui sauve ce qui peut être sauvé tandis que toute anarchie, dissidence, révolte ajoute son mal volontaire aux maux forcés qu'elle prétend guérir, et compromet l'avenir par le poids de son impiété.

Encore faut-il pour cela que cette autorité politique exerce son pouvoir de façon légitime.

# LA RESTAURATION DE L'AUTORITÉ.

# POINT 79: LA RESTAURATION D'UNE AUTORITÉ SOUVERAINE ET LÉGITIME

La « divine surprise » que nous accordera notre Mère Immaculée sera donc d'abord la restauration de l'autorité politique, déjà à l'œuvre en Russie selon la promesse de Notre-Dame de Fatima, pour

inaugurer le temps de paix qui sera donné au monde, après la consécration de ce pays à son Cœur Immaculé. Elle l'opérera aussi en France, selon la prophétie de saint Pie X appelant « sur cette nation les miséricordes divines », afin qu'elle entende de nouveau l'oracle divin de l'antique alliance, exprimé par le saint Pontife : « Va porter, comme par le passé, mon Nom devant les peuples et tous les rois de la terre. » (29 novembre 1911)

Le pouvoir de ce *souverain* voué au bien commun de la nation sera légitime, c'est-à-dire qu'il pourra *justifier son autorité* et *obtenir l'adhésion de son peuple* qui y verra une réalité fondamentale, une vérité, une bonté, une beauté souveraines.

Cette légitimité peut résulter, tout d'abord, du simple rétablissement de l'ordre et de la paix par la force. C'est la légitimité antérieure. Dans le chaos, la ruine, le plus fort, roi, dictateur ou chef, bon ou mauvais, impose sa loi.

Cependant, aucun pouvoir ne peut durer en s'appuyant uniquement sur la force. Il lui faut acquérir une légitimité naturelle par les services rendus à son peuple qui, en retour, lui manifeste une reconnaissance capable de consacrer son autorité. Ces services concernent les nécessités naturelles : gérer l'ordre, faire respecter la justice, défendre la patrie contre ses ennemis, assurer les conditions de la prospérité du pays.

Cette légitimité naturelle est déjà de *droit divin*, car l'auteur des lois naturelles des États est Dieu lui-même. Si bien que le peuple ne doit pas seulement trouver intérêt à être sagement gouverné, mais, plus profondément, il doit éprouver le sentiment religieux de la soumission due à une autorité en laquelle se manifeste la puissance divine pour son bien et pour aider au salut des âmes.

Cependant, cette légitimité naturelle ne change en rien l'homme qui en est investi, cela ne le "sanctifie" pas nécessairement et nous sommes encore à ce point au niveau de la nature commune, à ne pas confondre avec la grâce du Christ et la vie surnaturelle! qui interviennent dans une troisième sorte de légitimité: la légitimité mystique chrétienne.

Cette dernière repose sur la fidélité populaire enracinée dans la foi catholique : la vertu d'obéissance religieuse que pratique le fidèle entraîne dans son sillage l'obéissance politique, et la transforme, la "surnaturalise". Dans ce cas, c'est la foi au Christ qui conduit à la fidélité au souverain.

### POINT 80: ... ET DONC ANTIDÉMOCRATIQUE

Puisque le souci du bien commun de la nation doit guider l'autorité politique et fonder sa légitimité, il en résulte :

1. Que la République, régime politique fondé sur le système démocratique hérité de la Révolution, n'a aucune légitimité, mais seulement une autorité de fait. Le simple jeu des institutions démocratiques, à commencer par la mécanique électorale, divise la nation, favorise l'impiété et l'immoralité, détruit les institutions naturelles protectrices pour assujettir les citoyens à une administration enveloppante et oppressive; pas de victoire électorale sans mensonges, promesses illusoires, surenchères entre les partis; centralisation du pouvoir, écrasement des minorités, malversations financières, sont les ressorts du régime démocratique.

En outre, les chrétiens ne peuvent se soumettre que d'une manière tout extérieure et pragmatique, à des autorités « démocratiques » fondées sur le culte de la volonté populaire et non pas de la volonté de Dieu, qui se prétendent l'expression de leurs propres consciences, convictions et volontés! Si l'autorité commande au nom de Dieu, au nom de son droit divin, il faut évidemment lui obéir; mais si elle prétend me commander en mon nom, de par mon droit et pour ma liberté, alors je n'ai plus qu'à m'obéir à moi-même.

Le pouvoir démocratique est donc inexistant, par définition. Le phalangiste ne lui reconnaît aucune autorité sur lui, sur sa famille, sur la nation, sinon du fait des nécessités de l'ordre public.

2. De cette constatation et de la sinistre litanie de la corruption démocratique, il résulte que tout chef souverain légitime devra nécessairement viser à un renversement spirituel, mental et moral de l'idéologie démocratique et de ses institutions.

S'il n'est pas possible d'y parvenir sans retard pour diverses raisons d'opportunité, il faudra tout au moins que le chef de l'État s'en défie et prévoie des mécanismes institutionnels pour en limiter les ravages, contrer la corruption, éviter la division de la nation. C'est une condition essentielle de sa propre légitimité.

3. En face du régime démocratique, l'excellence du pouvoir personnel n'est pas à démontrer. Le monarque, dictateur et roi, libre souverain, chef-né ou même usurpateur, gouverne au-dessus des intérêts particuliers, des puissances d'argent et des pressions partisanes. Il décide de toutes choses politiques en dernier appel.

Cette théorie de la monarchie exclut absolument la *démocratie polyarchique* et la *monocratie plébiscitaire*, mais non pas cependant certaines républiques traditionnelles, où l'exercice du pouvoir est collégial certes, mais cependant indivisible et souverain.

# POINT 81: UN POUVOIR PERSONNEL ET PÉRENNE

1. Le phalangiste mesure le risque que comportent tout pouvoir et toute sujétion, mais il sait que ce risque est inhérent à la condition de l'homme vivant en société. Et dans un sage réalisme, il est

plus disposé à donner sa foi à une personne, la personne royale, libre conscience de chrétien, qu'à une multitude démocratique anonyme, irresponsable, en grande partie inconsciente des enjeux.

Cependant, comme la franc-maçonnerie a réussi à faire craindre à nos contemporains le pouvoir personnel comme nécessairement tyrannique et que l'orgueil moderne a nourri cette aversion pour l'autorité, il paraît impossible aujourd'hui de le restaurer dans notre pays. Mais c'est ne pas compter avec le triomphe du Cœur Immaculé de Marie qui, éclairant les esprits et les cœurs d'une lumière nouvelle, les détachera des erreurs du passé et les fera adhérer à la forme de gouvernement la plus bienfaisante à la nation.

Ils redécouvriront alors que le pouvoir personnel royal est le plus haut degré de raison et d'expérience, de sagesse et de conscience, de volonté, d'initiative et de décision, qui se puisse rencontrer en politique. Il n'a de soi ni propension à la tyrannie, ni tentation de doute sur son pouvoir, ni tendance à l'anarchie. Il est autorité, responsabilité, liberté. Telle est la vertu propre au pouvoir personnel royal qu'il place la personne du souverain en dehors des factions, de leurs intrigues et de leurs luttes, au-dessus des rivalités d'intérêts ou de classes, au centre de compréhension la plus large et de détermination la plus étendue qui lui permet au mieux de juger du bien commun et de le décider, et d'autant mieux qu'il lui est naturellement lié par situation, par intérêt et par honneur.

2. Si le gouvernement d'un seul est bien meilleur que celui de plusieurs dans le présent de chaque jour, cela est plus vrai encore dans la durée historique. La *continuité* du pouvoir est comme son *unité* et son *étendue*, comme sa *sainteté*, un des éléments de sa perfection; et non seulement sa durée matérielle, mais sa durée formelle, spirituelle, qui est la persistance de sa légitimité d'une année à une autre, d'une génération à une autre, sans remise en cause, sans nulle perspective empoisonnante de retour au suffrage populaire.

L'idéal est donc que l'autorité du souverain restaurée ne soit ni précaire, ni viagère, mais devienne héréditaire et dynastique, d'autant plus que la loi naturelle de la transmissibilité des dignités et des biens conjointement à l'héritage du sang, du nom et de l'éducation, s'accorde avec la leçon de l'Écriture sainte qui nous donne l'exemple des rois de Juda dont s'inspira la sagesse de nos Capétiens.

La loi de la naissance est, de toutes les lois de succession, la plus marquée du signe d'une mission divine, d'une vocation providentielle, comme aussi la plus liée au service de la nation. Elle exclut la compétition des prétendants, mais aussi elle modère l'orgueil du souverain, qui est héritier et non parvenu. Elle l'investit d'une charge historique et d'un patrimoine séculaire qu'il reçoit en dépôt, dont il est comptable devant Dieu et devant la postérité et qu'il doit transmettre à son successeur intact et prospère matériellement et spirituellement.

### POINT 82: UN POUVOIR DÉMOPHILE

Il y a deux manières d'être populaire, pour une autorité paternelle, patronale ou royale. Celle du choix arbitraire et celle du consentement, celle de l'élection et celle de l'adhésion. Une autorité démocrate se fait élire, applaudir, dominer et enfin renvoyer par n'importe quelle force populaire, réelle ou prétendue. Elle en est serve. Une autorité démophile, « qui aime le peuple », le commande et n'attend pas son accord pour agir en tout selon son bien, qu'il le sache ou non, qu'il l'apprécie ou pas. Elle vise au bien du peuple, non à la popularité.

Or, chose curieuse et juste retour, c'est celle-ci qui s'avère spontanément et profondément populaire, et non pas celle-là.

- 1. La démocratie électorale en effet, nécessitant une manipulation constante et une orientation occulte de l'opinion populaire, confisque la souveraineté prétendue de la nation au profit de pouvoirs parallèles, parlements, classes dirigeantes, ploutocratie, organisations syndicales, tous rien moins qu'honnêtes. Ces oligarchies s'interposent entre le peuple et ses élus, qui sont les leurs plus encore que les siens! et ce sont elles qui règlent le degré de popularité, toute fictive, fabriquée, qu'elles jugent devoir concéder à chacun.
- 2. L'autorité royale, démophile, prend sa source ailleurs que dans le peuple. Elle tient tout son droit, son pouvoir et sa légitimité de Dieu même. Cette souveraineté, balayant tout intermédiaire, l'établit de plain-pied avec le peuple, au bien commun duquel elle est vouée. Le mur d'argent, d'ambition, de calcul et de trahison qui s'interpose nécessairement entre électeurs et élus, est ici renversé.

L'histoire de nos rois nous les montre dédaignant les louanges menteuses et les oppositions calculées, et brisant les manœuvres des Grands. Et le peuple leur en a accordé d'autant plus spontanément sa confiance, son amour et sa fidélité inébranlables. Cette entente, désintéressée, ne se fabrique pas, elle ne se mendie pas. Elle se donne.

3. Mais notons bien que même si la démophilie du chef de l'État, comme a été celle de nos rois, est la source de leur dévouement au bien commun de la nation, elle ne peut se maintenir et porter du fruit qu'en s'enracinant dans la foi catholique. Nous retrouvons là les deux conditions de la légitimité de

ce pouvoir; que l'une ou l'autre manque, l'attachement et l'obéissance de la nation en seront fragilisés, le pouvoir affaibli, son indépendance menacée.

# POINT 83: UN POUVOIR PATERNEL ET NON TYRANNIQUE

De ces deux formes de popularité résultent deux systèmes de gouvernement, l'un *centralisé* à l'extrême, l'autre *décentralisé*, l'un de concentration urbaine toujours plus monolithique, de développement administratif toujours plus tentaculaire, l'autre de souple et libre vie régionale, d'activité corporative responsable et spontanée.

- 1. Là où le peuple est censé déléguer le pouvoir à qui et quand et comme il veut, l'État distribue la liberté d'être, de vivre et d'agir à qui et quand et comme il veut, le plus parcimonieusement et le plus astucieusement possible pour être réélu et conserver le pouvoir. Bientôt, du berceau à la tombe, le citoyen dans toute sa vie, intellectuelle, spirituelle, économique, familiale, communale, citadine, est pris en charge, contrôlé, tyrannisé par l'État qui va jusqu'à se faire maître d'école, employeur, diffuseur de l'information. Droits de l'homme et souveraineté populaire provoquent l'émiettement des groupes sociaux naturels, familles, métiers, régions, et simultanément poussent l'État à renforcer son assise sur cette masse indifférenciée dont il prétend tirer son origine et qu'il lui faut en conséquence faire penser, agir et voter selon ses normes.
- 2. Qui dit autorité souveraine indépendante, comme l'était celle de nos rois sacrés, dit décentralisation. La monarchie, qui a formé l'unité de la nation française dans son infinie diversité, l'a défendue et resserrée à certaines époques, pour répondre à des dangers pressants; elle a su aussi bien desserrer les liens administratifs, réduire ses contrôles, rendre les provinces et les corporations à leur libre gouvernement dès le retour de temps plus calmes. Le roi concentrait et résumait dans sa personne le pouvoir politique, représentait et incarnait l'unité nationale; il en était à la fois l'expression et la limite. Assumant, de droit et par lui-même, cette fonction politique unitaire et nécessaire au plus haut sommet, il n'avait point à s'embarrasser d'y ajouter une centralisation administrative, économique, éducative, etc.
- 3. Il devra en être de nouveau ainsi. Plus d'élection politique, plus d'encadrement électoral, plus de « peuple » à former, bureaucratiser, uniformiser. Au contraire, le chef de l'État sera enclin, de lui-même, à satisfaire l'aspiration de ses sujets à la plus grande capacité d'initiative, quitte à l'équilibrer, à l'orienter comme un arbitre souverain et un bon père. C'est par nécessité nationale, et non par besoin personnel,

qu'elle renforcera le pouvoir central quand l'ordre, la sécurité, la paix, la prospérité de la nation l'exigeront.

La vraie promesse de liberté populaire se trouve dans la plénitude de souveraineté du *monarque absolu de droit divin*. Il n'a nul besoin d'alourdir sa charge de ce qui ne lui est pas nécessaire. Son grand désir, sa noble ambition est de voir ses sujets s'activer librement au bien, en confiance, sous son regard, comme un père de famille ses enfants majeurs.

4. Les caractères du chef d'État souverain et légitime impliquent la disparition de la séparation des pouvoirs inventée par Montesquieu soi-disant pour protéger les peuples de la tyrannie, en fait pour imposer celle de la bourgeoisie capitaliste. Au contraire, le pouvoir de légiférer, d'exécuter et de rendre la justice doit coexister en une même personne vouée au bien commun, ayant tout intérêt à préserver dans le temps la prospérité et la paix de la nation. C'est, au demeurant, le seul moyen d'assurer une politique cohérente dans tous les domaines et d'appliquer une plus grande souplesse et intelligence à l'administration quotidienne d'une nation dans ses différents aspects.

# POINT 84: CE SERA LE BIENFAIT DES GENS D'ÉGLISE

Certaines nations, et la France en tout premier lieu, par leur histoire et l'action conjointe de l'Église ont acquis un caractère propre. Pour elles, le chef de l'État ne pourra pas se contenter d'être indépendant, antidémocratique, démophile, paternel et non tyrannique: entre le chef de l'État et la nation, régnera un degré éminent d'union.

Le légiste Jean de Terrevermeille l'avait parfaitement compris au quinzième siècle et expliqué. Il osa comparer la nation à l'Église "Corps mystique du Christ". Ce faisant, il voulait marquer le rôle considérable, déterminant du *caput*, du chef, dans la vie et le gouvernement du *corpus*. En France, la clef de voûte de ce *corpus mysticum* était le Roi. C'est lui qui permit l'unité morale, affective, volontaire, condition, cause, source "mystique" même de la vie et du salut de tous, comme le Pape l'est pour l'Église catholique romaine.

En outre, il fait ainsi de la nation une personne morale, une unité mystique où règne une communion de pensée et d'actes entre le chef et ses sujets, communion qui est *adhésion* constante et active des membres à la *volonté* de la tête, à qui est reconnue une souveraineté indispensable pour travailler à l'unification du royaume.

Une telle adhésion du peuple à la volonté de son roi ne peut exister que dans une nation catholique, car l'existence d'une volonté unique nationale suppose

une impétuosité, une sorte d'instinct civique, patriotique, nationaliste, qui n'est pas purement *naturel*, mais qui implique une énergie supérieure, capable de l'emporter sur les forces contraires, en particulier celles qui résultent du péché originel.

Or, nous savons que la grâce du Christ n'est donnée aux hommes que par le truchement des sacrements et sacramentaux. Existe-t-il entre le roi et la nation l'équivalent d'un sacrement? Oui, répond Terrevermeille en se faisant l'écho d'une tradition immémoriale et générale, reconnaissant à toute autorité politique une aide divine, mais très spécialement au roi de France, en vertu du "sacrement" de son sacre à Reims, un pouvoir quasi épiscopal de don de la grâce, de gouvernement aidé d'En-Haut, don des miracles même, celui de toucher et guérir les écrouelles, en preuve de cette assistance divine.

Ainsi donc, l'aboutissement obligé de la contrerévolution restauratrice de notre nation, qui suivra ou accompagnera le triomphe du Cœur Immaculé de Marie, sera de renouer dès que possible avec cette conception mystique de la nation et de son chef qui sont des réalités sacrées, voulues par Dieu, pour notre salut.

Ce sera le bienfait des gens d'Église, revenus des erreurs de Vatican II et du culte de l'Homme, d'aider d'abord le chef de l'État à restaurer la nation selon son ordre particulier, conformément aux lois de son histoire. Et ensuite, le moment venu, de lui donner une tête, en sacrant le roi, lui conférant la forme de légitimité la plus parfaite et la plus bienfaisante : la légitimité mystique chrétienne.

Ce n'est pas le peuple qui désignera son roi, mais l'autorité politique qui aura rétabli l'ordre et relevé la nation de ses ruines temporelles, morales et spirituelles. Elle choisira de préférence un descendant de Saint Louis, s'il s'en trouve un capable de réunir les conditions de sa reconnaissance par son peuple. Sinon, la légitimité naturelle de l'autorité politique contrerévolutionnaire pourra fonder une nouvelle dynastie, à moins que Dieu, par quelque événement indubitable, fasse connaître son élu. Mais, dans tous les cas, c'est l'Église qui fixera les conditions du sacre et en sera la gardienne : la foi catholique et le respect de la loi fondamentale du Royaume, sans lesquels le roi, même sacré, perdrait toute légitimité.

# **POINT 85: LES TROIS FONCTIONS DU SOUVERAIN**

Le chef de l'État, qu'il ne soit encore que restaurateur de la nation ou, idéalement, *chef sacré* de celle-ci, doit exercer trois fonctions :

1. La fonction religieuse. Dire que la politique n'a rien à voir avec la religion est un mensonge, car même lorsqu'elle prétend ne pas s'en occuper, elle le fait : si ce n'est pas pour favoriser telle religion, c'est pour la combattre, ou encore pour se faire sa

propre religion. La vérité est que l'État doit se faire le défenseur séculier de l'Église catholique, avec la prudence requise, sans contraindre les consciences. Tout pouvoir sacré doit avoir le souci, comme d'un père pour ses enfants, non pas de respecter leur liberté, mais de les aider au bien.

Le chef de l'État devra donc poursuivre toute idéologie contraire au bien commun. Il pourra tolérer une fausse religion, pour le bien de la paix. Mais il la laissera dans une position de moindre avantage que la vraie. En tout cas, il doit proscrire les sociétés secrètes, athées, révolutionnaires, qui prônent la liberté de pensée et qui laissent n'importe quelle idéologie se développer, et dont l'histoire nous montre à quel totalitarisme elles ont conduit.

Il devra aussi consacrer le pays au Cœur Immaculé de Marie et au Sacré Cœur de Jésus pour attirer les bénédictions divines, reconnaissant ainsi en Jésus-Christ et en la Vierge Marie, le vrai Roi de France et sa Reine immaculée.

- 2. La fonction politique. Elle garantit deux choses : la protection contre l'ennemi *extérieur* par la diplomatie et la défense armée, et l'ordre *intérieur* de la nation par la justice et la police. À cette fonction politique traditionnelle, la religion catholique, et singulièrement la dévotion au Cœur Immaculé de Marie, apporte l'adoucissement des mœurs, elle tempère la justice et canalise la force.
- 3. La fonction écologique. Le bienfait du chef de l'État ne se cantonne pas au domaine strictement politique, il doit s'étendre à *l'écologie*, qui est la science et l'art de la vie commune. Le chef de l'État doit protéger la libre vie commune des familles et leurs associations spontanées, en vue de faciliter indirectement le salut personnel de chaque individu et du prochain, et favoriser l'harmonie entre elles pour aider au bien de la communauté nationale, ce que nous verrons plus en détail dans la troisième partie de ces 150 Points consacrée à l'écologie communautaire.

Mais il faut ajouter dès maintenant combien l'action du souverain est nécessaire pour endiguer la puissance de l'argent, reprenant l'action des rois de France qui, comme chefs de la nation, ont su soumettre la vie matérielle au service du bien commun juste et charitable. Ils ont su faire prévaloir la prudence, vertu naturelle, sagesse pratique appliquée, au-delà des profits de l'argent apatride, à la création, à l'extension et à la conservation du patrimoine matériel et spirituel des familles.

### LA RESTAURATION DE L'ÉTAT.

# POINT 86: L'EMPIRISME ORGANISATEUR

La politique est la science et l'art qui visent à faire naître, exister, prospérer, durer les sociétés humaines en vue de leur permettre d'accéder à la

civilisation et de s'y élever, dans l'ordre et la paix sans lesquels ne paraît ni ne subsiste aucun bien. Après avoir vu les principes du pouvoir politique, ce qu'il doit être, son but, sa légitimité, nous allons aborder maintenant l'*art politique*, plus concret, plus pratique. Il vise les décisions conjoncturelles, l'action du gouvernement en toute situation nouvelle, et donc les fonctions du chef de l'État dans la vie de la nation.

Certes, la politique est une grande chose divine, par laquelle aussi la Providence entend gouverner les nations et leur donner de participer à la vérité, à la grâce, à la beauté du règne de Jésus-Christ et de sa Mère Immaculée. Si au contraire elle échappe à cette souveraineté divine par la révolte des hommes, elle est l'instrument infernal de leur malheur et de leur perte éternelle.

Mais elle n'en est pas moins une science humaine accessible, un art praticable, une fonction dans la société, un travail à bien faire, un métier à remplir correctement par ceux qui sont désignés, formés pour cela, bénis par Dieu, acceptés par le peuple et contents de leur rôle.

Elle relève alors de cet empirisme organisateur défini par Maurras dont la règle d'or consiste à savoir le bien et le mal politiques en analysant le présent à la lumière du passé, pour prévoir où l'on va, afin de pourvoir aux meilleures solutions (A. Comte). Le fruit de cette méthode est une sagesse politique profondément ancrée dans l'histoire nationale, dégagée de tous les a priori idéologiques, comme de toute passion démocratique. C'est un "empirisme" qui rend possibles des choix clairs et "organisateurs".

Nous ne pouvons que tracer les grands axes d'un redressement national. Sa mise en application relèvera des circonstances. Le chef de l'État devra tenir compte avec le plus grand réalisme des dispositions de son peuple, de ses capacités, en particulier humaines et financières, de la conjoncture internationale tant politique qu'économique. En outre, il devra faire preuve de prudence, cherchant tout d'abord à assurer la cohésion nationale et la vie quotidienne des populations.

S'il nous est impossible, à l'heure présente, d'imaginer le contexte politique et économique, international, du triomphe du Cœur Immaculé de Marie, il n'en demeure pas moins que le relèvement national nécessitera une réforme des institutions et de la politique gouvernementale qui tendra à l'idéal que nous allons exposer.

# POINT 87: LA RÉFORME DU GOUVERNEMENT

À l'appareil gouvernemental de nos démocraties où se juxtaposent technocrates et politiciens soumis au diktat des partis, pour élaborer des politiques et des législations centralisatrices répondant aux préoccupations électorales, devra succéder une administration vouée au bien commun, respectant au plus près la nation dans sa diversité.

Nous allons voir son action décentralisatrice, dont le premier résultat sera d'alléger considérablement l'administration centrale et de rendre au service public ses titres de noblesse. Le chef de l'État devra s'entourer de serviteurs de l'État capables de le conseiller et d'assurer ensuite l'application des décisions prises, en privilégiant l'esprit de sa politique et non pas la lettre du règlement.

Les principaux secteurs de l'activité gouvernementale resteront répartis entre les ministres, mais ceux-ci pourront les gérer avec une plus grande liberté et initiative. Ils agiront toutefois par autorité déléguée, qui pourra être reprise à tout moment, les ministres n'étant désormais responsables que devant le chef de l'État.

Il en sera de même pour les gouverneurs, représentants du chef de l'État dans chaque province métropolitaine ou ultra-marine. Assistés de hauts fonctionnaires de la plupart des ministères, ils jouiront de larges pouvoirs d'administration et de réglementation.

Le traditionnel Conseil d'État, hérité du Conseil du Roi, sera chargé de la rédaction des lois et des règlements, et sera juge d'appel en matière administrative. Il aura pour mission de simplifier l'actuelle jungle législative et de maintenir la clarté d'une législation qui doit être accessible à tous.

Le Conseil constitutionnel sera remplacé par un Conseil souverain dont la fonction sera de constater la vacance du pouvoir par décès ou empêchement et de désigner son nouveau titulaire, mais aussi de s'assurer du respect des lois fondamentales de la nation. C'est la raison pour laquelle le conseil sera composé pour moitié de représentants de l'épiscopat catholique, désignés parmi les archevêques les plus importants du pays, qui en seront membres de droit, tandis que l'autre moitié des sièges sera attribuée à vie à des personnalités civiles et militaires désignées par le chef de l'État. En l'absence de celui-ci, c'est le prélat le plus ancien qui assurera la présidence de ce conseil des sages.

Les fonctions d'administration civile étant une participation directe au gouvernement du pays seront spécialement honorées. Sauf dispense personnelle accordée dans l'intérêt de l'État, les administrateurs civils d'échelon supérieur ne pourront pas passer au service d'intérêts privés.

Comme en démocratie les intérêts partisans pèsent ordinairement sur le travail et les décisions des fonctionnaires, il est *juste* que l'État soit globalement responsable de leur gestion. En revanche, une fois le pays débarrassé des partis politiques parasites,

il sera au contraire juste que les fonctionnaires de l'État soient responsables de leurs actions et de leurs décisions, pour en être récompensés ou en être blâmés, voire punis par la justice.

# POINT 88: LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les régions, les départements, les arrondissements et les cantons sont des circonscriptions administratives artificielles nées de la Révolution pour les besoins du centralisme jacobin. Elles seront donc supprimées au bénéfice d'un retour aux entités traditionnelles dont les plus récentes études sociologiques et démographiques constatent l'étonnante pérennité.

Cette réforme sera par conséquent un des éléments essentiels de la fonction écologique du pouvoir politique, redonnant aux familles le cadre naturel de leurs associations et de leur prospérité. On restaurera donc les **provinces**, elles-mêmes subdivisées selon les réalités historiques et humaines — les anciens "pays" — regroupant plusieurs communes.

À l'encontre du mouvement de rationalisation qui préside depuis la fin du vingtième siècle à la réorganisation de l'administration républicaine, la nouvelle politique visera au contraire à faire correspondre le réseau administratif de l'État, de la police et de la justice aux subdivisions provinciales.

Cependant, c'est à l'administration communale que reviendra la gestion ordinaire des services de la population, comme nous le verrons dans la troisième partie de ces 150 Points, consacrée à l'écologie communautaire. L'autogestion communale sera favorisée quoique limitée par le strict respect de son budget.

C'est dans le cadre de la province que le gouverneur, aidé des directeurs provinciaux des ministères, appliquera les mesures politiques nationales en les adaptant aux réalités régionales. Il aura la charge du maintien de l'ordre et de l'administration de la justice par les tribunaux d'appel et le tribunal administratif. À lui aussi reviendra l'importante fonction du contrôle des finances publiques des communes et des différentes associations reconnues d'intérêt public.

La province sera aussi le cadre ordinaire des organisations associatives institutionnalisées, avec pouvoir délibératif. Elles pourront se regrouper au niveau national, mais uniquement dans un but de concertation et de consultation, tant il est important que les réalités locales ne soient jamais oubliées.

C'est aussi au niveau provincial que se décidera la *répartition de la charge fiscale* nationale et locale entre les particuliers, les entreprises, les associations.

Le gouverneur réunira périodiquement les maires des communes en assemblée plénière ou restreinte aux délégués de chaque subdivision, pour les informer des mesures politiques nationales qui les concernent et les consulter sur les affaires de la province. Il aura une grande latitude pour consulter les personnalités locales et les responsables des associations professionnelles, économiques ou sociales, en des comités qui pourront être informels ou, au contraire, institutionnalisés selon les besoins.

# POINT 89: MIEUX QUE LES ÉLECTIONS

Alors que dans le système politique démocratique traditionnel, l'élection de ses représentants est pour le peuple l'exercice habituel de son pouvoir démocratique, dans un régime de gouvernement où le pouvoir central se trouve concentré en un chef, autorité souveraine et légitime, la représentation populaire sera avantageusement remplacée par un contact constant, souvent direct, avec les autorités civiles, économiques et sociales qui gèrent l'ensemble des activités du pays.

- 1. Il faut beaucoup insister sur le fait, tellement contraire à nos pratiques actuelles, qu'un tel régime redonnera aux autorités locales, en particulier aux conseils municipaux et aux maires, une très grande liberté et des moyens d'administration sans comparaison avec ce qu'ils connaissent aujourd'hui. C'est à cet échelon ou à celui des groupes de communes que sera administrée la vie quotidienne du peuple. Or, à ce niveau, et seulement à ce niveau, la désignation des autorités par les élections ouvertes à toute personne majeure jouissant de ses droits civiques se justifie pleinement.
- 2. Le gouverneur ayant en charge la paix publique aura évidemment tout intérêt à connaître les besoins et les sentiments de sa province et à les faire loyalement connaître au chef de l'État afin que les décisions de celui-ci soient à la fois bien adaptées et bien acceptées et appliquées. Son rôle sera de les expliquer à ses administrés représentés par les maires, d'en montrer l'utilité et de décider au mieux de leurs modalités d'application dans la province.

En cas de difficulté, le gouverneur sera le premier à avertir le pouvoir central du mécontentement des autorités locales et de la population qu'il a sous sa juridiction.

C'est donc par les rapports des gouverneurs avec les premiers magistrats de chaque commune que les besoins de la nation seront portés à la connaissance du chef de l'État d'une manière bien plus efficace et objective que par les discours de représentants issus de partis politiques, liés par le programme de ceux-ci et par leurs intérêts électoraux.

3. Les institutions locales et les associations de tout genre, qui formeront le tissu social et économique du pays et qui auront des instances provinciales et des regroupements nationaux, auront également bien des

occasions de faire connaître aux gouverneurs et aux ministres leurs besoins et leurs souhaits.

4. Selon les affaires à traiter et les décisions à prendre, le chef de l'État réunira des conseils où pourra être convoquée, outre les ministres concernés, toute personne jugée compétente pour éclairer ses décisions. Ils seront institutionnels ou occasionnels, dotés ou non de secrétariat et de bureaux d'études.

On renouera avec une coutume de l'Ancienne France qui voulait que toute personne ayant été appelée à conseiller le roi dans l'un ou l'autre de ses conseils, en garde sa vie durant le titre et le privilège de pouvoir lui adresser directement des informations, des conseils, voire des remontrances.

5. Enfin, tout sujet pourra faire appel au jugement du chef de l'État, source de tout droit et de toute justice, lorsqu'il estimera ses droits lésés, nonobstant l'action devant les tribunaux administratifs. Les enquêtes qui s'ensuivront et les solutions apportées seront portées à la connaissance du chef de l'État ou des ministres

# POINT 90: CONTRE LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

La restauration nationale consécutive au triomphe du Cœur Immaculé de Marie, imposera évidemment de rompre avec la laïcité de la République. On retrouvera, en théorie et en fait, les bienfaits de l'augustinisme politique, de l'accord nécessaire des « deux glaives » et de la juste subordination du temporel au spirituel.

La contestation de leur légitimité a été le prélude des bouleversements apocalyptiques du monde moderne ; l'autorité souveraine s'attachera donc à préserver cette heureuse concertation des deux pouvoirs.

- 1. L'Église, société souveraine et parfaite, pleinement reconnue par le pouvoir royal, s'administre librement en communion avec Rome selon le droit canonique; règle les fonctions du culte, de l'enseignement, de la charité, de l'apostolat catholiques; et gère ses biens en toute propriété. Loin d'apporter aucune restriction à son activité, l'État accorde aide et privilèges au clergé pour la parfaite réalisation de ses buts religieux et humains. Et elle le défend contre tout ce qui porterait atteinte à son honneur, à son ministère ou à ses biens.
- 2. L'autorité souveraine, ennemie de tout *galli-canisme*, clérical ou intellectuel, entend conserver d'étroites relations diplomatiques avec le Saint-Siège et des relations personnelles directes de soumission et obéissance filiales avec le Pontife romain. Mais l'État traite des affaires ecclésiastiques du royaume avec les évêques de France, eux-mêmes en union avec Rome.
- 3. Par principe et par justice, le clergé doit une fidélité publique et intime au chef de l'État, une

soumission loyale à la Constitution et aux lois du pays. Si nécessaire, mais il est souhaitable que ce ne soit pas nécessaire, un *concordat* établira les éléments statutaires de cette entente et les normes de solution des conflits possibles, afin que soit maintenu le plus parfait accord de l'Église et de l'État.

4. Les autres religions sont tolérées et leurs manifestations publiques autorisées sous la responsabilité de leurs chefs religieux, par l'octroi de règlements toujours révocables, ayant force de loi, et donc reconnus et respectés par l'ensemble des citoyens sous le contrôle et la protection de l'État. Elles ne pourront s'opposer à la conversion de leurs membres au catholicisme, sous peine des plus graves peines ou de l'expulsion du territoire national pour les étrangers. Les chefs religieux seront tenus responsables de toute infraction envers notre souveraineté, notre ordre social, et particulièrement des crimes commis envers les citoyens français.

# POINT 91 : LA RÉFORME DE LA JUSTICE : I. LE CHEF DE L'ÉTAT CONTRE TOUTE INJUSTICE

Rendre la justice était la plus ancienne et plus glorieuse vocation du roi de France, au-dessus de ses plus puissants vassaux, vocation de Souverain justicier que Saint Louis porta à son plus haut degré de perfection. Là résidait le secret de l'attachement des humbles à la Couronne. Au contraire, depuis la Révolution, la justice a cessé d'être une institution sacrée, honorée, indépendante et sûre, les plus flagrantes injustices pouvant se perpétrer sans recours. L'indépendance de la justice est donc un leurre.

- 1. Le chef de l'État devra par conséquent revendiquer d'être le premier magistrat de France. Surtout si le sacre royal lui donne conseil et force pour assurer la liberté de la magistrature nationale, dans sa particulière et avouée dépendance d'un pouvoir dédié au bien commun.
- 2. Car pour rendre la justice, il ne faut rien devoir à personne, ne rien craindre de personne et se faire, par vocation surnaturelle et prédilection héréditaire, le défenseur-né des humbles contre les grands, des pauvres plutôt que des riches, du peuple même contre ses propres fonctionnaires, et inconditionnellement contre les requins de finance, d'industrie, de commerce et de toutes féodalités ou puissances occultes tendant à constituer des états dans l'État. Seul un chef d'État souverain indépendant et légitime a cette capacité.
- 3. Mais bien plus, pour avoir le génie de la justice, il faut vivre soi-même au-delà des idéologies, des utopies, des ambitions de famille ou de classe, du maniement de l'argent et de la pression des

grands intérêts. Le chef d'État souverain seul respire la justice. Il s'y pliera devant son *Conseil souverain*, il la fera rendre par ses magistrats dans ses cours et tribunaux, il la protégera dans les prud'homies coutumières et autres juridictions locales et professionnelles. Enfin, le chef de l'État jouira du droit d'intervenir directement dans toute procédure, même si la sagesse le conduira à n'en faire usage que très rarement et que dans l'intérêt suprême du pays.

- 4. La Justice ne saurait être laïque, athée. Sans Dieu, plus de Justice; c'est le règne de l'iniquité. Délégués par le chef de l'État pour juger selon les lois et en conscience, les magistrats siégeront sous le Crucifix, devant lequel seront prêtés les serments requis pour les fonctions et les actes de justice.
- 5. Le chef de l'État dispose des forces de police, judiciaire ou administrative, civile ou militaire, pour prévenir et réprimer tout manquement aux lois et règlements édictés par elle ou par les institutions locales.

# POINT 92: LA RÉFORME DE LA JUSTICE: II. LA MAGISTRATURE ET LES TRIBUNAUX

- 1. En pleine possession de leur honneur et de leurs charges, les magistrats se verront garantir leur liberté personnelle, non plus par un statut qui les assimile en fait à des fonctionnaires, mais organisés en Ordre indépendant. Sous la présidence du ministre de la Justice, ils régleront toutes les questions concernant leur recrutement, leurs émoluments, leurs nominations et avancements, leur discipline interne et leur moralité publique. L'ordre sera aussi consulté pour l'élaboration des lois, particulièrement des lois pénales.
- 2. L'organisation judiciaire sera profondément remodelée pour correspondre à l'ordre de la nation, traditionnel, décentralisé et autogestionnaire. Il y aura au sommet de l'édifice juridictionnel la Cour de cassation, ses magistrats nommés par le chef de l'État seront les gardiens de la Constitution de la nation, des principes généraux de son Droit, de ses lois fondamentales et de ses traditions non écrites, ils consacreront la jurisprudence. Les cours d'appel et les tribunaux de droit commun rendront la justice conformément aux lois générales en toutes matières civiles et pénales. Enfin les juridictions locales et spécialisées feront respecter les législations municipales ou provinciales, corporatives, commerciales, sociales. Ces dernières seront composées de magistrats spécialisés, soit professionnels, soit élus dans les communautés et corps correspondants.
- 3. Pouvoir légitime de droit divin, le chef de l'État pourra rétablir la peine de mort qui sanctionne un crime selon son injustice objective par un châtiment fixé par la Loi. Parce que cela est juste, à l'image de la justice divine, et nécessaire au maintien du

peuple. Mais comme la justice des hommes n'est que l'analogue temporel, et déficient, de la justice divine, elle n'est pas infaillible. Aussi aura-t-elle une grande latitude dans l'application des peines et répugnera-t-elle à en prononcer d'irrévocables. Le chef de l'État disposera du *droit de grâce*.

- 4. Toute sanction, mais particulièrement la peine de mort, résulte d'une réflexion et d'un jugement complexe qui ne peuvent être le fait d'aucun tribunal spontané, d'aucune justice populaire, mais d'une institution permanente, indépendante, inaccessible aux passions. La justice prétendument populaire, toujours partisane, sera bannie. La justice est une fonction trop haute, trop souveraine, pour se prêter aux jeux et passions populaires. Il conviendra sans doute de supprimer l'institution du jury, mille fois critiquée, et avec raison, par les magistrats professionnels.
- 5. Les juridictions d'exception, au sens politique du terme, seront proscrites, notamment les cours de justice composées de jurés partisans ou de suppôts des vengeances du pouvoir. Il suffit au chef de l'État de sa justice et de ses magistrats ordinaires pour poursuivre tous les crimes, quels qu'ils soient. Et en cas d'urgence et de nécessité, il y aura les tribunaux militaires qui seront évidemment restaurés pour leurs fonctions indispensables et ordinaires au sein des armées, mais aussi pour les situations extraordinaires de guerre ou de révolution entraînant l'application de la loi martiale.

# POINT 93: LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

L'éducation nationale de la République forme des individus sans patrie ni parents à qui on apprend à se construire soi-même pour soi seul. Le suffrage universel n'a pas besoin de l'intelligence, les partis s'en méfient, parce qu'ils cherchent l'instinct grégaire des foules. L'universitaire, pour être démocrate, doit accepter une véritable déchéance qui avilit son œuvre d'enseignement elle-même. Il n'y a plus de formation profonde, plus d'autorité spirituelle quand la vérité est aux voix.

Le chef de l'État veillera, au contraire, à faire de l'enseignement dans son ensemble un instrument de la restauration nationale, ce qui ne se fera pas sans prudence et sans une politique à long terme, tant l'esprit républicain imprègne le corps enseignant.

Si l'éducation des enfants appartient au premier chef aux familles, l'école n'en est pas moins indispensable pour leur apprendre à lire, écrire et compter. Mais son rôle sera surtout de former des petits Français. Leur esprit déjà façonné par leurs relations constituantes, l'école les éveillera, avec méthode, aux richesses de l'héritage reçu de leurs familles et

formera leur intelligence et leur jugement de telle manière que, devenus adultes, ils soient capables de prendre leur place dans la lignée des générations qui les ont précédés et qui ont édifié au cours des siècles leur nation.

Il faudra donc libérer les enseignants du joug des politiciens, les pourvoir d'une situation matérielle convenable, et les faire travailler en liaison avec la famille et les organes de la vie nationale (communes, provinces, industries et métiers), afin qu'ils accomplissent pour le bien du pays leur œuvre d'instruction et d'éducation.

Un ordre professionnel les regroupera pour organiser leurs carrières, veiller à leur formation pédagogique et assurer le respect des règles disciplinaires. Il veillera à ce que les enseignants soient soucieux tout à la fois du patrimoine incomparable de la patrie et de sa reviviscence dans les générations nouvelles, et de la préparation scientifique et professionnelle forte qui seule peut assurer au pays sa puissance économique, son indépendance politique, sauvegarde de tous les biens.

Il faudra évidemment réhabiliter les humanités, mais sans oublier la restauration de l'apprentissage, par lequel s'est toujours transmis un véritable savoirfaire professionnel. Ce qu'il faut, c'est une école « qui prépare à la vie », en formant les intelligences et en les rendant capables d'exercer tous les métiers. Les plans de formation seront variés, et l'éducation atteindra son but quand elle aura assuré à chacun des milieux sociaux des hommes d'élite.

Si la gestion des professeurs et leur formation devront relever d'un ordre professionnel, les écoles et les enseignements qu'elles dispenseront seront de la compétence des provinces et des communes. L'État se contentera de définir le cadre général des programmes scolaires afin d'uniformiser la valeur des diplômes et des titres universitaires.

# POINT 94: LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'organisation de la vie économique de la nation par le gouvernement sera une part importante de sa politique. Elle aura pour rôle de soutenir et d'orienter le développement économique du pays, dans le but d'assurer sa prospérité.

Il lui faudra d'abord recouvrer sa souveraineté sur la monnaie. Il contrôlera sa création. Il surveillera toutes les activités, y compris bancaires, qui concourent à son volume et à sa valeur afin de garantir la stabilité de son cours et assurer l'ordre et l'honnêteté dans tous les échanges qu'ils soient financiers ou commerciaux. Le gouvernement assurera un contrôle des changes et défendra la monnaie contre toute entreprise de spéculation, contre les facilités et abus bancaires intérieurs ou étrangers, et enfin contre les dangereux coulages de l'État lui-même en

lui imposant une rigoureuse discipline budgétaire et financière.

Pour contrôler les comptes de l'État et de la nation, le chef de l'État aura à sa disposition la Cour des comptes, antique juridiction royale, qui poursuivra avec efficacité et sans rémission politique prévarications et dilapidations, en particulier auprès des serviteurs de l'État dont la corruption sera criminalisée et punie sévèrement.

Comme nous le verrons dans l'étude de la doctrine communautaire, l'État doit jouer un rôle fondamental dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des ressources naturelles qu'il ne saurait laisser à la libre disposition des intérêts particuliers, dans la politique énergétique dont l'importance implique une rude concurrence entre pays et suppose donc une aide diplomatique, voire militaire.

L'État peut aussi initier ou faciliter des stratégies de développement économique en accord avec les entrepreneurs du pays, mettre à leur disposition des instruments des études de marché, une aide à l'exportation et une politique fiscale.

En ce domaine tout particulièrement, l'action du chef de l'État sera complémentaire des initiatives privées. Elle les incitera, les encouragera, éventuellement leur donnera des exemples en soutenant des entreprises dans des domaines nouveaux.

Tout au long de notre troisième partie, celle de la doctrine écologique communautaire, nous verrons que l'État doit souvent intervenir, par exemple dans les organismes associatifs. Ce sera toujours dans le but de soutenir les libertés des entreprises et des associations, encourager, garantir la prospérité du pays ou la défendre.

Il faut aussi y inclure les relations avec les pays en voie de développement.

Ce sera donc une politique réaliste, à long terme parce que libérée des contraintes électorales, sans bureaucratie inutile et surtout très adaptée aux besoins réels du pays à cause des pouvoirs importants conférés aux gouverneurs des provinces.

# **POINT 95: LES RELATIONS INTERNATIONALES**

En même temps que le chef de l'État entreprendra les grandes réformes que nous venons d'évoquer pour la nation, il devra entreprendre une difficile reconquête de sa souveraineté sur le plan international.

Difficile, parce que le capitalisme international a entraîné depuis des décennies un mouvement contraire, comme autant d'étapes vers le mondialisme. Les institutions internationales telles l'ONU, l'OTAN, l'OMC d'une part, les instances européennes d'autre part s'immiscent dans tous les domaines des relations internationales, de la politique commerciale et de la politique de défense. Les liens tissés sont tels qu'il est

désormais impossible de les briser d'un jour à l'autre sans entraîner le pays dans une situation aventureuse où son économie, aussi bien que ses intérêts et ses ressortissants à l'étranger seraient gravement menacés.

En fonction de l'état des relations internationales et de l'économie européenne et mondiale au moment où nous pourrons retrouver une autorité souveraine et légitime, le chef de l'État devra donc à la fois affirmer sa souveraineté, donc dénoncer les traités qui la lient à certaines de ces organisations internationales, tout en les remplaçant aussitôt par des traités bilatéraux qui pourront préserver le *statu quo* avec les États partenaires lorsque celui-ci ne nuit pas aux intérêts nationaux.

Ce sont surtout les liens de l'Union européenne et ceux de l'Organisation mondiale du Commerce qui sont les plus contraignants et les plus dommageables à la souveraineté et au redressement national. Tandis que la présence au sein de l'ONU et, surtout de son Conseil de sécurité, pourrait n'être encore considérée que comme une participation à des rencontres diplomatiques, et ainsi être maintenue.

Cependant, par exemple, on préférera à la participation financière aux fonds internationaux d'assistance aux réfugiés, aux victimes de la faim, à l'alphabétisation, à la défense du patrimoine mondial, etc., une aide directe à certains pays que nous prendrions à notre charge.

Plutôt qu'une participation restreinte dans des organismes à vocation mondiale, le chef de l'État privilégiera les liens d'amitié avec certaines nations et leurs dirigeants. Il veillera à constituer à sa nation une zone d'influence auprès de pays plus démunis qui réclameront son aide pour vivre enfin en paix, protégés des multinationales. Les liens historiques, la religion catholique, les intérêts économiques communs, mais aussi la défense comme la promotion de nos intérêts nationaux guideront cette politique étrangère à long terme.

Sa sagesse et sa mesure étonneront, et assureront son rayonnement après des décennies d'activités diplomatiques désordonnées au nom des droits de l'homme et de la démocratie qui n'aboutirent qu'à la montée en puissance de l'Islam et de la Chine, à la disparition des principes séculaires du droit international, donc à l'anarchie propice aux intérêts dévastateurs des puissances financières.

# POINT 96: LES MOYENS D'UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE NATIONALE

Pas de politique étrangère digne de ce nom sans les moyens militaires pour l'appuyer et pour défendre nos intérêts.

Le chef de l'État exercera donc le commandement suprême des armées de terre, de mer et de l'air. Parce que la sécurité, l'indépendance, la puissance et la paix du royaume constituent *la liberté de toutes les libertés*, la condition de la pérennité de la nation et de tous ses biens, individuels et collectifs, matériels et spirituels, la fonction guerrière est la première de ses fonctions.

1. La guerre est l'état naturel des peuples. Guerre froide, elle se poursuit dans l'ombre de l'espionnage, dans la concurrence économique, dans l'extension des zones d'influence. Guerre déclarée, il faut la préparer longuement, la déclencher soudainement, la mener fortement, héroïquement, et savoir la terminer heureusement par des traités sages et difficiles, sinon la suspendre aux moindres frais. C'est un art souverain qui s'exerce en tout temps.

Seul un chef d'État souverain indépendant et légitime peut décider et faire admettre à ses peuples l'effort militaire nécessaire, en vue du bien commun futur, qui souvent oppose ses exigences très lourdes aux intérêts particuliers et immédiats que considèrent et flattent uniquement les pouvoirs démocratiques. Une armée démocratique est une contradiction dans les termes.

- 2. Seul un chef d'État souverain peut exalter *la gloire et les vertus militaires*, l'héroïsme, la passion de la victoire, et cependant les garder en lisières, fermement, par la *prudence politique*, le sens du bien de la paix, l'économie du sang versé et des ruines.
- 3. Le chef de l'État aimera son armée, il en sera le chef indiscuté, permanent, proche de la troupe. Il lui donnera de la gloire en l'utilisant dans des engagements justes, manifestement bénéfiques pour le pays ou d'autres que nous irons aider. En elle, la nation reconnaîtra sa grandeur historique. À la fois chef civil et militaire, le chef de l'État réconciliera l'armée et la nation.

Ainsi notre Armée sera libérée de cette déshonorante tutelle, de cette infâme suspicion et de la dégradation que lui imposent les pouvoirs démocratiques qui la tiennent, « grande muette », à l'écart de la politique et de la vie profonde du peuple français par crainte du coup d'État... libérateur! Le souverain, lui, ne peut rien craindre d'elle; au contraire, il la fait première dépositaire, en paix comme en guerre, de l'honneur, des traditions, des grands desseins de la nation. Mais il sait exiger d'elle un comportement exemplaire qui aidera toute la nation à retrouver le sens de sa vocation particulière, de ses vertus, de sa grandeur.

4. L'armée est l'ultime recours du chef de l'État contre l'agression de l'étranger, contre la subversion qu'il soudoie et arme à l'intérieur. L'armée est son rempart, elle lui est fidèle parce qu'elle le sait fidèle à la nation.

# POINT 97: LA RÉFORME DES MÉDIAS ET LA POLITIQUE CULTURELLE

Au dix-neuvième siècle, tous les esprits sages avaient compris, à l'instar de Grégoire XVI, que la liberté de la presse était un délire. Laisser se propager avec les mêmes droits l'erreur et la vérité, revenait à promouvoir l'erreur. Après deux siècles de folie, il n'est plus nécessaire de prouver combien ses opposants avaient vu juste.

Mais au lendemain de la condamnation du droit social à la liberté religieuse par un concile réparateur, le chef de l'État fera en sorte que les médias comme les moyens modernes de communication sociale ne véhiculent plus n'importe quel mensonge et ne fassent plus la promotion de l'erreur.

La loi accordant un droit de réponse dans la presse étant insuffisante, un cadre législatif général organisera ces professions et l'utilisation de ces moyens techniques, ainsi qu'un organisme de contrôle doté de moyens efficaces, rapidement applicables.

Il ne s'agit pas d'établir une censure, il s'agit de veiller à ce que la profession ne soit ouverte qu'à des personnes honnêtes, comprenant l'importance de leur métier, ayant le souci de la vérité. Il ne s'agit pas d'imposer un contenu aux médias, mais la transmission volontaire d'informations erronées ne restera pas impunie.

Là aussi, il faudra libérer ces moyens de communication des puissances de l'argent qui, actuellement, imposent leur information. Il faudra aussi assurer une haute formation aux journalistes et diffuseurs afin de les rendre capables d'analyser les événements et d'en rendre compte.

De même la diffusion de la technologie informatique devra être adaptée aux véritables besoins des individus, des entreprises ou des organismes, et non pas être une incitation permanente à la consommation d'informations qui donne l'illusion d'un savoir qui n'est, en fait, qu'un bourrage de crâne destructeur de l'Intelligence.

C'est un domaine où du point de vue juridique et technique, il y aura beaucoup à inventer et à réaliser, en concertation avec l'Enseignement, pour garder le bon côté de ces progrès technologiques après s'être prémuni contre leurs dangers.

# POINT 98: LA RESTAURATION DE L'ESPRIT NATIONAL

L'Église, les administrateurs civils, la magistrature, le corps enseignant, l'armée, les entrepreneurs seront les principaux acteurs de la restauration nationale, mais ils ne seront pas les seuls.

Les professions dites libérales, médecins, pharmaciens, architectes, avocats et conseils juridiques,

notaires, etc., ont une grande influence sur la nation, sa santé morale et physique, son esprit et son éducation, ses valeurs traditionnelles et ses œuvres. Aussi sera-t-il bénéfique de les regrouper en ordres qui fixeront leurs règlements, leurs conditions d'exercice, et posséderont aussi à cet effet autorité, organisation et ressources, sous le contrôle et l'arbitrage nécessaires de l'autorité souveraine.

Pour restaurer l'esprit national, il sera nécessaire aussi que l'autorité souveraine mette en place une politique culturelle qui visera non seulement à protéger le patrimoine, mais à le faire aimer pour profiter de ses leçons de civilisation si nécessaires à nos temps actuels. Les politiques actuelles seront continuées, mais perdront leur caractère laïque. Là aussi, il faudra revenir à toute la vérité sur notre histoire, sans bannir le rôle joué par l'Église. Les monuments religieux seront rendus, dans la mesure du possible, à leur fonction cultuelle.

Les académies publiques et privées, nationales et locales, les sociétés littéraires, scientifiques, artistiques, prospéreront en gardant jalousement leur indépendance, leurs organes de représentation, de gestion et de défense, car dans ce domaine aussi, il est nécessaire de protéger et de promouvoir le talent et l'honnêteté, contrairement aux mœurs d'un certain monde des arts et des lettres tombé sous la coupe de l'argent ou de l'État socialiste.

Cet encouragement des arts ne sera pas uniquement le fait de l'État. Les aristocraties naturelles, nouvelles et anciennes, retrouveront leur rôle prestigieux de mécènes qui fit de la France la « mère des arts », du goût et de l'élégance. L'Église catholique jouera aussi un rôle de premier plan en ce domaine comme ce fut le cas jadis.

## POINT 99: LA CHARITÉ SOCIALE

L'indispensable charité sociale jadis assurée par l'Église, puis durement reléguée aux confins de la société par la bourgeoisie montante, enfin collectivisée par l'État républicain, est elle aussi tombée dans un discrédit et une impotence scandaleuse partout dans le monde. C'est par la religion et par l'exemple du chef de l'État que la vraie charité envers les plus pauvres devra être réhabilitée, régénérée, réintégrée dans la vie et la sensibilité de la communauté nationale.

1. Un ordre de la charité sociale sera créé de toutes pièces, sous le signe du dévouement et de la générosité de ses membres. Il reconnaîtra, groupera et organisera toutes les associations charitables, toutes les institutions vouées à atténuer le malheur, la misère, l'infirmité des « laissés pour compte » de la nation et de l'empire. Il veillera à l'honnêteté financière, à la bonne marche et à la prospérité de tant d'organismes divers.

Toutefois une grande liberté sera accordée à toute association nouvelle et à toute congrégation naissante qui se voueraient à tel service plus particulier de la charité, afin qu'aucune initiative visant au soulagement des misères humaines, morales et physiques, ne soit rejetée, sauf à respecter l'ordre public, les règles ordinaires de l'honnêteté et des bonnes mœurs, les principes du bon sens naturel et du sens chrétien surnaturel. C'est pourquoi le contrôle d'un Ordre général s'avère nécessaire, capable, avec l'Église, de juger du caractère d'une œuvre.

- 2. Cet Ordre se distinguera de toute association ou mutuelle, comme de toute profession lucrative à fins thérapeutiques, comme de toutes assurances, caisses de retraites et organisations de patrimoines corporatifs, pour être constamment ramené à son but essentiel : le secours gratuit des seuls vrais pauvres démunis de savoir, d'avoir et de valoir.
- 3. Le chef de l'État et sa famille seront les premiers membres et dirigeants de ce noble corps. Son action sera marquée par le caractère de liberté des donations et le bénévolat de ses membres, par son esprit chrétien de service et de douceur envers toutes les détresses, de sagesse et de prudence dans les orientations à donner à la charité commune.

# POINT 100: EN ATTENDANT L'HEURE DU TRIOMPHE

En attendant l'heure du triomphe du Cœur Immaculé de Marie et de la « divine surprise » qui redonnera à notre nation un chef d'État souverain,

1. La Phalange, d'abord, travaille à la conversion catholique du pays, de ses élites, conversion qui, pour être sincère, doit conduire à la haine de la Révolution, au rejet de la démocratie, à l'aspiration des cœurs et des esprits vers la monarchie. Que d'abord les gens d'Église cessent de nuire à la patrie par leurs compromissions, leurs ralliements et finalement leur hérésie politique, leur apostasie, substituant l'homme à Dieu dans tout le domaine temporel!

Et déjà ce sera la moitié du travail, car qui a l'Église avec soi est assuré de vaincre.

- 2. Si nécessaire et si elle en a le moyen par la volonté de Dieu, *le moment venu*, la Phalange, se formera en Ligue, en mouvement héroïque, nationaliste et entrera dans le combat politique légal pour la conquête du pouvoir, prêchant en un « *complot à ciel ouvert* » le salut national et humain contre les partis démocratiques et les faux frères conservateurs et libéraux.
- 3. La Phalange exclut par principe, sincèrement et absolument, l'idée d'un *coup de force*, qui exalte les têtes folles, détourne de la conquête méthodique des élites, provoque des violences incontrôlées, des infiltrations policières, des machinations occultes, enfin

déclenche des répressions illimitées. Mais elle pourra faire appel à l'armée, ultime recours de la nation en danger, seule habilitée de droit à s'emparer du pouvoir pour instaurer une légitimité nouvelle.

4. La restauration de l'autorité souveraine, en vue ou non de la restauration de la Monarchie, ne doit, ne peut pas être la création spontanée d'un parti ou d'un peuple, dans l'instant, soulevé en contre-révolution. Elle sera, nous l'avons dit, l'œuvre du Cœur Immaculé de Marie, puisque même le grand œuvre commencé en 1900 par l'Action française de Charles Maurras et de tant d'autres admirables patriotes. catholiques pour la plupart, légitimistes sans peur et sans reproche, n'a pas abouti faute de dévotion vraie au Cœur de Jésus et de Marie. Mais elle sera le beau fruit d'une maturation spirituelle, intellectuelle et morale, magistralement effectuée par l'abbé de Nantes, c'est à cette œuvre catholique et française que s'appliquera la prophétie du saint pape Pie X aux monarchistes français: « Cette œuvre aboutira. »

Et puis, la France entraînera le monde!

- 5. Quand Dieu voudra il rendra au Christ, son Fils, Notre-Seigneur, son royaume de jadis et il l'étendra jusqu'aux extrémités de la terre, plus beau que jamais, royaume saint, Jérusalem céleste. La Chrétienté, « seule internationale qui tienne », demain, « sera le genre humain »! Le drapeau rouge, frappé du Cœur et de la Croix d'or, symboles de notre salut, étendard de la Phalange, annonce cette victoire dans le Sang du Christ pour la gloire du Dieu des miséricordes.
- 6. Cela ne sera pas sans de grandes souffrances, persécutions, oppressions et guerres, mais aussi de grands miracles, de grands signes dans le Ciel et une aide visible des légions angéliques, des phalanges célestes, venant au secours des nations chrétiennes. Il faut seulement tenir ferme notre étendard, sans sacrifier aux idoles modernes, sans pactiser avec les oligarchies régnantes, sans rejoindre les masses démoralisées, déchristianisées. Il faut conserver et enrichir notre tradition légitimiste jusqu'à ce que les cœurs changent et que les peuples, acclamant leur Dieu et leurs rois, restaurent l'ordre chrétien universel.
- 7. C'est l'Église qui détient les clefs de la Renaissance catholique et de la restauration de nos nations. Ce qu'elle ne veut pas n'est pas, ce qu'elle veut se fera. Hors de l'Église, il n'y a pas de salut, ni pour la France, ni pour l'Europe, ni pour le monde. Mais par l'Église le salut viendra à la France, avec une miraculeuse aisance, et par la France aux autres vieilles nations chrétiennes et au monde. Car ce qui a été perdu par elles se retrouvera aussi par elles, selon le dessein de l'infinie sagesse et miséricorde de notre Dieu, par la toute puissante médiation du Cœur Immaculé de la Reine du Ciel et de la terre.

# LA LIGUE



# EN 2020, DIS À TOUT LE MONDE...

Il ne me reste plus beaucoup de temps pour aller au Ciel. Toi, tu resteras ici afin de dire que Dieu veut établir dans le monde la dévotion au Cœur Immaculé de Marie. Le moment venu, ne te cache pas. Dis à tout le monde que Dieu nous accorde ses grâces par le moyen du

Cœur Immaculé de Marie; que c'est à Elle qu'il faut les demander; que le Cœur de Jésus veut qu'on vénère avec Lui le Cœur Immaculé de Marie; que l'on demande la paix au Cœur Immaculé de Marie, car c'est à Elle que Dieu l'a confiée. Ah! si je pouvais mettre dans tous les cœurs le feu que j'ai là, dans ma poitrine, et qui me brûle et me fait tant aimer le Cœur de Jésus et le Cœur de Marie!»

Telles furent les dernières recommandations de sainte Jacinthe à sa cousine Lucie. Sa canonisation par le pape François le 13 mai 2017 leur donne une autorité universelle! Tandis que nous célébrons le centenaire de sa mort, elles demeurent son testament spirituel qui proclame notre foi, fortifie notre espérance, embrase notre charité et nous engage à servir le Cœur Immaculé de Marie tout au long de l'année qui s'ouvre.

Hélas! Le Saint-Père combat scandaleusement cette dévotion que Dieu veut établir dans le monde, au mépris des privilèges de l'Immaculée.

Pour ouvrir la retraite mensuelle du premier samedi du mois, le 4 janvier dernier, frère Bruno nous commenta l'horrible sermon prononcé par le pape François trois jours plus tôt en la fête de Marie Mère de Dieu. Le désir de notre frère prieur était non seulement de nous provoquer à réagir pour consoler le Cœur Immaculé de Marie si offensé par les épines que lui enfonce le Pape, mais aussi de bien comprendre l'erreur de ce dernier afin de nous inciter à prier davantage pour lui.

À la manière du Père dans l'*Autodafé*, frère Bruno nous lut le texte pontifical tout entier, l'émaillant de commentaires soulignant les propositions outrageantes pour Notre-Dame et les reformulant dans un sens catholique. En voici un paragraphe significatif:

«En ce premier jour de l'année, nous célébrons ces noces entre Dieu et l'homme, inaugurées dans le sein d'une femme. En Dieu, il y aura pour toujours notre humanité et pour toujours Marie sera la Mère de Dieu. Elle est femme et mère, c'est ce qui est essentiel [et n'en rajoutez pas!]. Par elle, une femme, le salut est venu et donc il n'y a pas de salut sans la femme [Ah bon? sans Ève par exemple? Non: il n'y a pas de salut sans cette Femme!]. C'est là que Dieu

s'est uni à nous, et si nous voulons nous unir à lui, il faut passer par le même chemin: par Marie, femme et Mère [Nous retrouvons notre dévotion, « À Jésus par Marie »: ce Pape est "vacillant"]. C'est pourquoi nous commençons l'année sous le signe de Notre-Dame, la femme qui a tissé l'humanité de Dieu. Si nous voulons tisser d'humanité les trames de nos jours, nous devons repartir de la femme [pour tisser nos vies de divinité, pour devenir «participants de la nature divine », il faut partir du Cœur Immaculé de Marie]. »

Cette homélie est un exemple de ce que notre Père appelait la naturalisation du surnaturel suivie de la surnaturalisation du naturel. De la Vierge Marie, François ne retient que la femme. Et de toute femme, il exalte la suréminente dignité. Pour aboutir à cette phrase qui résonne comme un blasphème en regard du testament de sainte Jacinthe : « La femme est donneuse et médiatrice de paix. » Non! c'est au Cœur Immaculé de Marie seul que Dieu a confié la paix : « c'est à Elle que Dieu l'a confiée ».

C'est dans ces sentiments de réparation pour tant d'offenses que nous nous sommes acquittés de notre communion du premier samedi : pour consoler le Cœur Immaculé de Marie en implorant la conversion du Saint-Père.

Ces deux jours de retraite ont été tout occupés par les *PAGES MYSTIQUES* de notre Père, mettant dans nos cœurs une étincelle du feu qui brûlait dans sa poitrine pour le Cœur de Jésus et le Cœur de Marie. Elles ont nourri notre méditation sous toutes les formes : par les conférences de la retraite d'automne projetées aux retraitants (cf. S 164, *PAGES MYSTIQUES*), par les pages sur les deux nuits de Jacob lues par frère Bruno à l'oraison matinale, mais également par le commentaire de la crèche, chaque année très attendu, et qui fut notre méditation du premier samedi.

Vous-mêmes, avez-vous bien fait votre crèche? Une belle crèche? Cette dévotion populaire est devenue un acte contre-révolutionnaire. Bientôt un crime de lèse-république! C'est peut-être d'ailleurs ce qui a excité les jeunes frères qui ont bâti la nôtre à se surpasser, afin d'accueillir la Sainte Famille non pas dans une étable, mais dans le chœur d'une cathédrale: la cathédrale de lumière de la doctrine totale de l'abbé de Nantes, docteur mystique de la foi catholique en nos temps d'apostasie.

Mais cette crèche est principalement une illustration des *Pages mystiques* de notre Père. Chacune des pages mise en scène dans notre crèche met en lumière un aspect du mystère de Noël: "*La crèche, la croix, le tabernacle*", "*Mon Sauveur et mon Dieu, que je vous voie*", "*Les grandeurs de saint Joseph*", etc.

De ce commentaire si riche, nos frères ont fait un montage audiovisuel merveilleusement illustré par des vues de notre crèche et des airs de Noël: idéal pour vous donner le goût de relire et méditer les *PAGES MYSTIQUES* et, tout simplement, pour prolonger un petit peu la joie de la Nativité que le « temps ordinaire » postconciliaire s'empresse de chasser tous les ans.

Le commentaire mystique de la crèche 2019 (S 165) s'achève par un cri d'amour et d'espérance :

«Vous êtes glorieuse, ô ma Sœur, ma compagne d'enfance, jeune fille de toutes mes miséricordes, ô mon humble amie. Je veux vous voir. Bientôt! Je veux voir de quelle couronne votre divin Époux vous a parée, quelle alliance mystique il a glissée à votre gentil annulaire, quelle splendeur inouïe est la vôtre, après les modestes charmes de votre vie cachée et les gloires contenues des siècles de notre culte terrestre. Je regarderai! Je me nourrirai de votre être parfait. Et déjà, à cette pensée seule, mon esprit prend son vol, mon cœur se gonfle d'un indicible amour et je pressens l'infinie perfection de mon Dieu à la lumière des affections qu'il a imprimées en Vous.

« C'est alors que, baissant vers moi vos yeux merveilleux et m'enveloppant d'un chaud regard, vous m'avez montré d'un signe de votre doigt Celui que je n'osais encore regarder... » (n° 91, septembre 1976, "J'irai la voir un jour, au Ciel, au Ciel, au Ciel!")

# **ACTUALITÉS:**

# « N'OUBLIEZ PAS DE PRIER POUR LE PAPE.»

La conférence d'Actualités que prononça frère Bruno le dimanche 5 janvier (disponible sur notre site internet de vop, vod.catalogue-crc.org) nous ramena à la triste réalité du mépris dans lequel est tenue aujourd'hui cette Vierge tout aimable, non seulement de la part du pape François, mais dans toute l'Église.

En témoignent les deux derniers hors série des revues *Valeurs actuelles* et *Figaro-Magazine*, respectivement intitulés: "*Les mystères de Marie*" et "*Jésus-Christ, cet inconnu*". Frère Bruno nous les présenta brièvement en commençant. Au fil des pages, on découvre un mauvais esprit moderniste qui suinte et corrompt la foi du lecteur. Quoi d'étonnant? C'est depuis leur fondation une caractéristique des dominicains de l'école biblique de Jérusalem qui signent les articles de ce numéro du *Figaro-Magazine*.

Bien plus, le message de Fatima est occulté et travesti. Mgr Rey, dont une interview ouvre la brochure de *Valeurs actuelles*, répond à une question sur le renouvellement en 2008 de la consécration de son diocèse de Fréjus-Toulon au Cœur douloureux et immaculé de Marie, sans même nommer Notre-Dame de Fatima. Quant à Jean-Paul II, il est présenté comme « élu par Marie ». Lui qui a refusé opiniâtrement d'obéir aux demandes de la Sainte

Vierge! tout en s'appliquant à tromper les fidèles par des simulacres de consécration de la Russie à son Cœur Immaculé! C'est ce que notre Père dénonça dès 1982 comme son « imposture suprême ».

Imposture que Mgr Vigano lui-même contribue à renouveler lorsqu'il en appelle à Jean-Paul II et à Benoît XVI contre le pape François. Mais plutôt que François, explique frère Bruno, ce sont précisément ses prédécesseurs depuis le Concile qu'il faut accuser. En premier lieu, Paul VI et Jean-Paul II. Même si leur canonisation donne aujourd'hui toute raison et tout pouvoir à François de «copier» "saint Jean-Paul II", comme il dit lui-même pour répondre à ses détracteurs. De même, le Pape marche sur les traces de Benoît XVI. Par exemple en Chine où la complicité du Vatican et du communisme persécuteur est scandaleuse. Le Pape émérite n'écrivait-il pas en 2007 dans sa Lettre aux catholiques chinois: «La clandestinité ne rentre pas dans la normalité de la vie de l'Église [...]. La solution des problèmes existants ne peut être recherchée à travers un conflit permanent avec les autorités civiles légitimes.»

Il y a donc mieux à faire que de se tourner vers Benoît XVI au risque d'en faire un antipape!

Ce qui manque au cardinal Zen comme à Mgr Vigano – l'un et l'autre fervents dévots de la Sainte Vierge, sans aucun doute –, c'est d'en appeler à Notre-Dame de Fatima en lui rappelant sa promesse : de triompher « à la fin » par la consécration de la Russie à son Cœur Immaculé, et donc la conversion du Pape qui doit prononcer cette consécration après avoir ordonné à tous les évêques en communion avec lui de la prononcer avec lui.

Telle est notre espérance et notre première intention de prière. D'où le titre donné par notre frère à sa conférence, en forme d'exhortation : « N'oubliez pas de prier pour le Pape. »

### LA GUERRE NUCLÉAIRE.

Que penser des interventions pontificales dans la politique internationale? Réponse: « Parce qu'il ne veut pas recourir à la Sainte Vierge à qui Dieu a confié la paix du monde, le pape François, par son "pacifisme" antimilitariste, est un artisan de guerre. » En effet, il désarme les derniers pays de Chrétienté, qui sont seuls à l'écouter, contre leurs ennemis. Notre Père, quant à lui, nous enseignait que « LA PAIX EST LA DIFFICILE CONQUÊTE DES MEILLEURS, LORSQU'ILS DEVIENNENT PLUS FORTS QUE LES PIRES, ET SAVENT S'EN FAIRE CRAINDRE » (Amicus, 10 novembre 1949). Quand le Pape condamne la simple détention d'armes nucléaires, il méconnaît le rôle majeur qu'elles jouent dans la stabilité mondiale en permettant à la Russie de s'opposer à la folie américaine. Un journaliste l'interroge-t-il sur le droit de légitime défense? Il élude...

Et il est tout aussi désolant d'entendre Mgr de Romanet, évêque aux Armées, prononcer une conférence devant des officiers de marine et des aspirants de l'École navale pour justifier le Saint-Père par une distinction grotesque: «Le Pape a raison de condamner l'arme nucléaire selon une approche "éthique", mais la réalité du contexte stratégique interdit à la France de désarmer unilatéralement...»

### LA GUERRE SAINTE.

À vrai dire, nous révèle frère Bruno, plus directement que par un missile nucléaire, la France est menacée par une bombe à retardement, redoutable : la libération des djihadistes détenus dans nos prisons, après y avoir reçu une "instruction" terroriste en toute impunité. D'ici à la fin 2019, 450 détenus radicalisés devraient sortir de prison. Comment en est-on arrivé là? Par une maladie d'esprit qui a nom : laïcité. L'encadrement carcéral, aveuglé par cette idéologie, n'a pas vu monter le péril et les centres pénitenciers, pris en main par les prisonniers islamistes, sont devenus des enclaves de l'État islamique en territoire français.

Cette explosion endogène de l'islam sorti de nos prisons est coordonnée avec les assauts extérieurs de la "guerre sainte", du djihad, mené au Sahel contre les soldats de l'opération Barkhane. Heureusement, leur chef, le général Lecointre, les encourage par des propos dignes d'un homme d'État : « Ce qui fait douter, ce ne sont pas les pertes, mais c'est l'absence de clarté et de détermination politique. Le sens de la mission balaie les états d'âme. » À chaque discours, il en rappelle les bases: assurer la protection des Français en ramenant la sécurité aux "limes" de l'Europe, ses frontières extérieures; éviter une crise régionale source de vagues migratoires, porter haut les valeurs de la France et honorer sa dette envers les Africains qui se sont battus pour elle. « On ne peut mieux dire, s'exclame frère Bruno, et nous sommes fiers d'entendre le chef d'état-major de nos armées parler ainsi. »

Autre bonne nouvelle: la promesse de Poutine lors du sommet Russie-Afrique de Sotchi, en octobre dernier, de soutenir les efforts du G 5 Sahel dans leur action contre le terrorisme. La Russie va donc aider nos soldats!

# LA POUDRIÈRE.

Le principal foyer du *djihad* est le Moyen-Orient où, depuis au moins vingt ans, les États-Unis, voués à la défense d'Israël, veulent abattre la puissance iranienne: en obtenant un changement de régime à Téhéran ou bien en abattant l'un de ses alliés, Irak, Syrie ou Liban, qui constituent avec l'Iran « *l'axe chite* ». Tous les coups leur sont permis! Et notre

frère Bruno de se livrer à une analyse magistrale de la situation actuelle de ces pays en butte aux agressions américaines.

Le Liban, d'abord, où les ingérences étrangères sont patentes dans les troubles politiques récents. Le président Aoun mène un jeu difficile, devant composer avec le redoutable Hezbollah d'une part et la sujétion aux États-Unis et à Israël de l'autre. Situation désespérée? À moins que la France ne renoue avec sa sagesse diplomatique passée pour secourir ce pays avec lequel nous avons une si riche histoire commune :

« Si la France n'était pas elle-même aux mains d'un pion de la judéo-maçonnerie, elle pourrait faire attribuer les pleins pouvoirs au général Aoun. Il pourrait mener à bien l'accord de défense avec la Russie en projet depuis plusieurs années, commencer l'exploitation de son gaz offshore disputé par Israël et ainsi restaurer les finances du pays. Cela permettrait au Liban de s'affranchir de la tutelle des États-Unis et d'Israël et, à cette condition, d'intégrer le Hezbollah dans l'armée nationale, devenant ainsi capable de faire face à toute agression étrangère. »

Quant à la Syrie, sa déstabilisation a été provoquée dans le même but d'affaiblissement de la puissance chiite. Toutefois, si la Russie persiste à soutenir le président Bachar el-Assad, l'échec de l'entreprise américaine sera irréversible et la stabilisation régionale sera rendue possible : enjeu crucial!

Le plus redoutable moyen de pression mis en place par les États-Unis à l'encontre du pouvoir syrien est le *Cæsar Syria Civilian Protection Act*, signé le 20 décembre 2019 par Donald Trump. Cette *Lor César* accuse la Russie et la Syrie d'avoir commis des atrocités. Sous ce prétexte mensonger, elle institue tout un arsenal de sanctions économiques contre la Syrie et ses alliés. Elle constitue un obstacle majeur aux efforts russes visant à maintenir au pouvoir Bachar el-Assad.

En s'opiniâtrant dans leur lutte contre le gouvernement syrien, les États-Unis et Israël se manifestent comme les alliés du djihad sunnite! Un mot résume la situation, une formule clef maintes fois répétée publiquement par différents dirigeants israéliens: « Nous préférons voir Daech au pouvoir à Damas plutôt que l'Iran. »

Les États-Unis n'ont-ils pourtant pas mené une guerre sans merci contre DAECH? Au-delà des propagandes, voici la réalité décryptée par frère Bruno:

« Suite à l'intervention américaine en IRAK et au renversement de Saddam Hussein, les chiites irakiens (environ 60 % de la population) ont voulu prendre leur revanche sur les sunnites auxquels appartenait Saddam Hussein. Les chiites ont créé des milices et ont attaqué les Américains.

« En réaction, le général américain David Petraeus – qu'on dit spécialiste en contre-insurrection! – a eu l'idée de génie de former des milices sunnites pour combattre les milices chiites. C'est ainsi qu'est apparue en 2006 une milice promise à un bel avenir sous le nom d'État islamique en Irak, devenue en 2013 État islamique en Irak et Syrie, DAECH.

« Ce groupe djihadiste a été utilisé par la coalition américano-israélienne pour contrer la puissance chiite au Moyen-Orient. L'instrumentalisation de DAECH par les Américains est donc évidente.

« Car Daech disparu, les Américains ne sont pas partis pour autant. Leurs véritables ennemis sont les chiites, qu'ils n'ont cessé de bombarder. »

Par exemple, le 30 et le 31 décembre, le bombardement de cinq sites militaires de chiites irakiens et du Hezbollah, en Irak et en Syrie. Ces groupes armés ne s'étaient rendus coupables d'aucun acte terroriste. Tout au contraire, ils avaient été le fer de lance de l'éradication des terroristes sunnites type DAECH en Irak et en Syrie, dont les méfaits sont connus mondialement.

Autre mise en œuvre de cette stratégie, le vendredi 3 janvier, l'attentat contre le général iranien Qassem Soleimani qui avait organisé le soutien de l'Iran à l'armée syrienne face à l'État islamique et aux autres djihadistes sunnites. C'est ce qui s'appelle « jeter un bâton de dynamite » dans cette poudrière du Moyen-Orient. Évidemment, l'Iran annonce de terribles représailles...

Ajoutez à cela que c'est précisément à ce moment où la tension entre les États-Unis et l'Iran devient paroxystique, que ces derniers ont mené pendant quatre jours, pour la première fois, un exercice naval avec la Chine et la Russie dans le golfe Persique. Finalement, il se pourrait bien que l'affrontement entre les États-Unis et la Chine ait lieu dans la mer d'Oman et non dans la mer de Chine!

C'est décidément sainte Jacinthe qui a le mot de la situation, rappelé en conclusion par frère Bruno : « Que l'on demande la paix au Cœur Immaculé de Marie, car c'est à Elle que Dieu l'a confiée. »

Dans une situation mondiale si périlleuse, il est affligeant de contempler la déliquescence de notre chère France, préoccupée par la réforme du régime de ses retraites, sur fond de chômage installé et d'effondrement démographique (les deux vrais défis politiques de l'heure). Une fois de plus se vérifie le caractère impératif de la devise de la Révolution nationale du Maréchal : « *Travail, famille, patrie* »... ou la mort !

Lors du salut du Saint-Sacrement concluant cette retraite mensuelle de la Phalange, nous eûmes donc à cœur d'implorer le « *Christ vrai Roi de France* ». Un dernier sermon de frère Bruno nous y avait

encouragés: « Quel salut possible pour la sainte et doulce France, dans ce contexte international que nous venons d'analyser? » La réponse se trouve dans les cinquante Points de politique royale réédités dans ce numéro, qui énoncent les conditions de son salut, héritées de plus de vingt siècles d'histoire.

# PÈLERINAGE AU VAL-DE-GRÂCE

C'est précisément un lieu privilégié de cette histoire sainte que notre Permanence parisienne visita en se rendant en pèlerinage à l'abbaye royale du Val-de-Grâce, à Paris. Sans doute motivés par la récente parution de l'HISTOIRE VOLONTAIRE DE SAINTE ET DOULCE FRANCE de notre Père l'abbé de Nantes, les familles et les étudiants CRC parisiens s'y retrouvèrent nombreux le samedi 11 janvier en début d'après-midi.

Les bâtiments de l'ancien monastère sont actuellement occupés par le musée du Service de santé des armées qui présente certains souvenirs émouvants de nos Poilus de la Grande Guerre ou de l'œuvre admirable accomplie par nos médecins militaires dans nos colonies.

Après une rapide visite du musée, nos amis commencèrent leur pèlerinage dans la salle capitulaire de l'ancienne abbaye en y récitant une dizaine de chapelet. C'était probablement la première fois qu'on y priait publiquement depuis l'expulsion des religieuses bénédictines en 1792!

Deux portraits de Louis XIII et d'Anne d'Auriche, œuvres de Philippe de Champaigne, permirent à frère François d'exposer les circonstances historiques de la fondation de cette abbaye royale en 1621.

# MÈRE MARGUERITE D'ARBOUZE, CONSEILLÈRE ET PROTECTRICE DE LA COURONNE DE FRANCE.

Mariée à Louis XIII en 1615, la toute jeune Anne d'Autriche, arrivée d'Espagne, se trouvait très isolée à la Cour de France quand elle se lia d'amitié avec la mère Marguerite de Veni d'Arbouze.

Celle-ci était entrée très jeune dans l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Lyon. Un jour la brillante et légère reine Margot, visitant le monastère, remarqua la petite novice et fut ravie de son esprit et de sa grâce. À tel point qu'elle voulut l'enlever! Mais quand une des dames d'honneur de la Reine entreprit de lui retirer son habit religieux, Marguerite protesta si vivement que les bénédictines accoururent et s'y opposèrent.

Marguerite n'avait pas voulu se laisser ravir par la Cour. Eh bien, ce fut la Cour qui vint à elle! Par la suite, mère Marguerite y exercera un vif attrait.

Circonstance providentielle, sa supérieure lui avait permis d'apprendre l'espagnol. À cette nouvelle, certaines de ses sœurs avaient d'ailleurs manifesté leur désapprobation, y voyant une source de dissipation. En réalité, son dessein était édifiant : elle voulait lire

et comprendre les écrits de sainte Thérèse d'Avila et de saint Jean de la Croix.

Quand Anne d'Autriche la rencontra et l'entendit parler en espagnol, sa langue maternelle, ce fut un ravissement, elle fut immédiatement conquise. Plus tard, elle affirmera « qu'elle n'avait jamais trouvé aucune fille de France qui parlât si bien cette langue».

La Reine lui donna à réformer l'abbave du Val-Profond de Notre-Dame-de-la-Crèche, à Bièvres-le-Châtel, une petite vallée au sud-ouest de Paris. La nouvelle abbesse commença par retirer de sa cellule le riche ameublement qui lui avait été préparé, montrant l'exemple de la pauvreté. Puis elle rétablit la clôture, posant des cadenas à toutes les portes : fini des repas chez des amis et d'aller danser dans les noces! Si elle était très attachée à la clôture, en revanche, pour tout ce qui ne touchait pas directement aux vœux, mère Marguerite laissa les religieuses en paix. À condition toutefois qu'elles ne détournent pas les plus ferventes d'entre elles de la stricte observance. Elle réforma ainsi le monastère par la douceur, l'affection, la charité. Considérez par exemple qu'après matines elle visitait les religieuses malades : c'était irrésistible !

Elle se distinguait aussi par sa très grande dévotion pour le Saint-Sacrement. Rien qu'à l'éclat de ses regards, à la coloration plus vive de ses lèvres et de son teint, ses sœurs savaient qu'elle avait communié.

Mère Marguerite introduisit en outre des innovations dans les constitutions du monastère, notamment l'exposition du Saint-Sacrement chaque mois, au jour de la fête la plus solennelle, non pas au chœur, mais dans un lieu retiré de l'abbaye où les religieuses faisaient oraison. Elle désirait ainsi réparer les blasphèmes, les profanations et sacrilèges des protestants.

En 1621, Anne d'Autriche l'invita à installer sa communauté dans l'hôtel du Petit-Bourbon, au fau-bourg Saint-Jacques, où fleurissait en ces années-là l'admirable renouveau catholique, fruit de la Contre-Réforme. Pas moins d'une trentaine d'églises ou de chapelles y furent alors construites!

Mais y avait-il encore de la pierre à bâtir dans l'enclos du Petit-Bourbon, pour réaliser les aménagements nécessaires? Des carriers furent consultés : « Il n'y en a pas », répondirent-ils. Mère Marguerite leur répliqua : « Je sais qu'il y en a. » Elle avait eu un songe le lui révélant et, de fait, on en trouva. L'abbesse était ainsi assistée par des lumières surnaturelles.

Les années passaient. La Reine n'avait pas encore d'enfant. Le jour où elle posa la première pierre du cloître du monastère, le 31 juillet 1624, elle fit le vœu de reconstruire l'abbaye avec une magnificence royale si Dieu lui donnait un fils.

Anne d'Autriche y venait deux jours par semaine, bénéficiant des conseils surnaturels de la mère abbesse. Pour sa royale dirigée, mère Marguerite avait composé un petit traité sur la manière de bien entendre la messe et elle lui fit prendre la résolution de communier à toutes les fêtes de Notre-Dame. Elle n'hésitait pas à lui dire les vérités qu'elle croyait nécessaires pour prévenir tout écart de conduite, exerçant ainsi une très heureuse influence qui contrebalança celle de la duchesse de Chevreuse.

Et frère François de s'exclamer: « Imaginez! si nous avions aujourd'hui en France une Reine amie intime de notre mère Lucie! » Vive approbation des nombreux enfants présents, très attentifs, qui connaissent et aiment beaucoup notre Mère: ils étaient prêts à acclamer sur-le-champ une telle Reine!

Par ses parloirs, la vénérable Marguerite avait, de surcroît, une influence considérable et bienfaisante sur l'aristocratie parisienne et les grands prélats du royaume.

Après la mort en odeur de sainteté de sa mère vénérée en 1626, Anne d'Autriche continua de se rendre très régulièrement au Val-de-Grâce pour prier devant son tombeau, la suppliant d'intercéder pour que notre Père du Ciel accorde un héritier à la Couronne. Ses prières seront exaucées... après vingt-trois ans d'attente!

Assurément, ce recours à la vénérable Marguerite d'Arbouze prend place parmi les événements surnaturels liés à la naissance miraculeuse de Louis XIV, qui advint le 5 septembre 1638, neuf mois jour pour jour après la fin des trois neuvaines du frère Fiacre (cf. "Apparitions de Notre-Dame-de-Grâce à Cotignac", IL EST RESSUSCITÉ! nº 202, octobre 2019, p. 19-27).

### LE VAL-DE-GRÂCE,

# CHEF-D'ŒUVRE DE L'ART DE CONTRE-RÉFORME.

Pendant la régence, Anne d'Autriche demeura plus que jamais attachée à son abbaye royale : elle s'y rendit 537 fois et y passa 146 nuits!

Disposant alors de plus de ressources, elle put accomplir son vœu. Le 1<sup>er</sup> avril 1645, l'enfant du miracle, Louis Dieudonné, alors âgé de sept ans, posa lui-même la première pierre à l'emplacement du futur maître-autel. On y avait encastré une médaille d'or massif portant l'inscription: « En reconnaissance du roi longtemps désiré et de son frère. »

Cela confirme ce que nous savons par ailleurs : Louis XIV connaissait le mystère de sa naissance, incontestablement surnaturel. Ce miracle participe à un grand dessein divin : l'élection divine du roi de France pour établir dans le monde le règne du Sacré-Cœur.

La Reine désirait que la nouvelle église fût tout entière consacrée à la Nativité, en raison de la naissance miraculeuse de son fils. Il s'agit en effet dans notre histoire sainte de France d'un événement analogue à celle de l'Enfant-Jésus dans l'histoire d'Israël! La nouvelle église fut donc dédiée « À Jésus naissant et à la Vierge Mère », comme le précise la dédicace de la façade. Sous le baldaquin, un groupe

sculpté par Michel Anguier représente la Nativité. Dans cette Vierge Mère de la crèche, il faut voir en filigrane Anne d'Autriche elle-même, dont elle est le modèle, tandis que l'enfant-Roi est une figure de l'Enfant-Dieu.

Si l'on excepte la magnifique coupole de Mignard, tout le décor de cette église fut traité en sculpture. En cinq années seulement les artistes français ont accompli un magnifique ensemble que nos frères ont fait admirer à nos amis, montrant « qu'en accueillant le style baroque, le génie français sut se garder de l'imitation servile. La France s'en est inspirée, mais en le dépouillant d'une certaine boursouflure. »

Ces artistes français de Contre-Réforme mettaient leurs talents au service de la polémique contre le protestantisme en exaltant la dévotion à la Sainte Vierge, particulièrement dans sa Maternité divine et sa Virginité perpétuelle, mais aussi la foi dans la Présence réelle de Notre-Seigneur dans le Saint-Sacrement, etc.

La construction de l'église et son ornementation étaient presque achevées quand, le 11 janvier 1666, la Reine, très malade, comprenant qu'elle allait bientôt mourir, se fit conduire au Val-de-Grâce et dit à l'abbesse: « Me voilà contente que Dieu dispose de moi en sa volonté. » Et encore: « Il faut avoir patience. » C'est là qu'elle aurait voulu mourir de son cancer au sein qui l'emporta dix jours plus tard, le 20 janvier, alors qu'elle était revenue au Louvre. En quittant l'abbaye, elle avait dit aux religieuses: « Je ne mérite pas de mourir parmi vous, mais si vous n'avez pas mon corps, vous aurez mon cœur. » Le grand aumônier de la Reine l'apporta à l'abbaye le jour même de sa mort.

Frère François conclut ce pèlerinage par deux remarques: Anne d'Autriche avait prié avec une admirable ferveur et confiance pendant plus de vingt ans pour obtenir du Ciel un Dauphin pour le royaume de France. De la même manière, héritiers des légitimistes français qui ont tant prié après 1830 pour la restauration de notre monarchie très chrétienne, nous obtiendrons cette grâce si nous persévérons dans nos supplications, par la Médiation du Cœur Immaculé de notre très chère Mère du Ciel.

Notre frère fit aussi remarquer qu'il n'y a dans cette église aucune trace de dévotion au Sacré-Cœur. En dépit des révélations de Notre-Seigneur à sainte Marguerite-Marie, cette abbaye royale n'a pas été enrichie de représentations de son divin Cœur. Cela nous rappelle que Louis Dieudonné fut infidèle à sa mission: il n'a pas satisfait aux demandes de Paray-le-Monial qui lui étaient expressément adressées. Dans un esprit

# LES NOUVEAUTÉS DU MOIS

DVD: achat 7.50€. – CD: achat 5€.

Ajouter le prix du port.

- ♦ Conférences mensuelles à la maison Saint-Joseph.

  JANVIER 2020
- ACT. 1. N'OUBLIEZ PAS DE PRIER POUR LE PAPE.
  - 2. Quel salut pour la sainte et doulce France ? 1 DVD 1 CD.
- \$ 165. Commentaire mystique de la crèche.

  1 DVD 1 CD.
- ◆ Camp-retraite de la Communion phalangiste 2019. JANVIER 2020
- PC 82. « Une cathédrale de lumière. »
  - 6. LE THOMISME DE L'ABBÉ DE NANTES : LE GÉNIAL APPROFONDISSEMENT.
  - 7. ÉLOGE DE LA SAGESSE DE SAINT THOMAS.

1 DVD, 1 CD - 2 CD.

PC 82 bis. La religion en vrai.
 Lumière sur le siècle.

1. « AIME ET FAIS CE QUE VEUX. »

1 DVD - 1 CD.

de réparation, nos amis renouvelèrent alors à l'intime leur consécration au Sacré-Cœur de Jésus et Marie.

Après avoir pris leur goûter dans la cour d'honneur, et non sans s'être donné rendez-vous aux prochaines réunions du jeudi soir qui entretiennent depuis quarante ans le zèle des phalangistes parisiens, ils se quittèrent, ravis et revigorés. L'un d'eux en avait retrouvé l'espérance : « Ces visites pèlerinages ancrent dans nos esprits les grandes vérités de notre histoire sainte de France. Nous découvrons un merveilleux héritage qui revivra demain : Paris redeviendra catholique et royal. La chapelle de la Médaille miraculeuse est le seul endroit au monde où l'Immaculée a fait cette promesse : Venez au pied de cet autel, là les grâces seront répandues sur toutes les personnes qui les demanderont avec confiance et ferveur, les grands et les petits. »

Sainte Jacinthe nous encourage dans le même sens : « Dis à tout le monde que Dieu nous accorde ses grâces par le moyen du Cœur Immaculé de Marie; que c'est à Elle qu'il faut les demander. »

trère Guy de la Miséricorde.